



**PRESTATIONS D'AMO POUR L'EXPLOITATION  
DES RESULTATS DE LA CARACTERISATION  
PLUS PUSSEE  
DES PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ET DE  
MESURES DANS LE CADRE DE LA DCE**

RAPPORT FINAL

AOUT 2006  
N° 1740425 RF vA



## SOMMAIRE

---

1.	INTRODUCTION .....	5
2.	BANCARISATION ET FIABILISATION DES DONNEES .....	6
2.1.	Mode opératoire de transfert des données .....	6
2.2.	Application de transfert des données .....	7
2.2.1.	Installation .....	7
2.2.2.	Description de l'application .....	7
2.2.3.	Description des fonctionnalités de l'application .....	9
2.3.	Base de données .....	12
2.3.1.	Structure et contenu .....	12
2.3.2.	Fiabilisation .....	18
3.	ANALYSE ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION .....	20
3.1.	Analyse A – logigramme-problème-objectif –mesure .....	20
3.1.1.	introduction .....	20
3.1.2.	Méthodologie .....	21
3.1.3.	Résultats de la mise en correspondance .....	24
3.1.4.	conclusion .....	28
3.2.	Analyse B – Synthèse des mesures «volet réglementaire» .....	28
3.3.	Analyse C – Synthèse des mesures .....	30
3.4.	Analyse D – Analyse des propositions d'objectifs par catégorie de masse d'eau superficielle .....	37
3.4.1.	Objectifs des masses d'eau superficielles .....	37
3.4.2.	Analyse des dérogations et des problèmes persistants .....	38
3.4.3.	Dérogations d'objectifs .....	39
3.4.4.	Dérogations de délais .....	43
3.5.	Analyse E – Tableau synthétique des mesures réglementaires par département .....	47
4.	ELABORATION DES ELEMENTS DU VOLET SOCIO-ECONOMIE .....	49
4.1.	Introduction .....	49
4.2.	Analyse des usages contraints et favorisés par les objectifs des masses d'eau .....	49
4.2.1.	Méthodologie .....	49
4.2.2.	Résultats sur le district Rhône-Méditerranée .....	49
4.3.	Faisabilité globale des mesures .....	54
4.3.1.	Méthodologie .....	54
4.3.2.	Synthèse sur l'ensemble du district Rhône-Méditerranée .....	54

4.3.3. Tableau d'analyse de la faisabilité globale de s mesures .....	57
<b>5. DOCUMENTS DE CONCERTATION / SYNTHESE TERRITORIALE .....</b>	<b>58</b>

## LISTE DES ANNEXES

---

1.	INTRODUCTION .....	5
2.	BANCARISATION ET FIABILISATION DES DONNEES .....	6
2.1.	Mode opératoire de transfert des données .....	6
2.2.	Application de transfert des données .....	7
2.2.1.	Installation .....	7
2.2.2.	Description de l'application .....	7
2.2.3.	Description des fonctionnalités de l'application .....	9
2.3.	Base de données .....	12
2.3.1.	Structure et contenu .....	12
2.3.2.	Fiabilisation .....	18
3.	ANALYSE ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION .....	20
3.1.	Analyse A – logigramme-problème-objectif –mesure .....	20
3.1.1.	introduction .....	20
3.1.2.	Méthodologie .....	21
3.1.3.	Résultats de la mise en correspondance .....	24
3.1.4.	conclusion .....	28
3.2.	Analyse B – Synthèse des mesures «volet réglementaire» .....	28
3.3.	Analyse C – Synthèse des mesures .....	30
3.4.	Analyse D – Analyse des propositions d'objectifs par catégorie de masse d'eau superficielle .....	37
3.4.1.	Objectifs des masses d'eau superficielles .....	37
3.4.2.	Analyse des dérogations et des problèmes persistants .....	38
3.4.3.	Dérogations d'objectifs .....	39
3.4.4.	Dérogations de délais .....	43
3.5.	Analyse E – Tableau synthétique des mesures réglementaires par département .....	47
4.	ELABORATION DES ELEMENTS DU VOLET SOCIO-ECONOMIE .....	49
4.1.	Introduction .....	49
4.2.	Analyse des usages contraints et favorisés par les objectifs des masses d'eau .....	49
4.2.1.	Méthodologie .....	49
4.2.2.	Résultats sur le district Rhône-Méditerranée .....	49
4.3.	Faisabilité globale des mesures .....	54

4.3.1. Méthodologie .....	54
4.3.2. Synthèse sur l'ensemble du district Rhône-Méditerranée .....	54
4.3.3. Tableau d'analyse de la faisabilité globale de s mesures .....	57
<b>5. DOCUMENTS DE CONCERTATION / SYNTHESE TERRITORIALE .....</b>	<b>58</b>

oOo

---

## 1. INTRODUCTION

---

Ce rapport est le résultat du travail de bancarisation, d'analyse et de traitement des informations complétées par les groupes locaux lors de la caractérisation plus poussée des propositions d'objectifs et de mesures. Il est réalisé dans le cadre de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (marché Agence de l'Eau RM & C N° 06M000006 du 23 janvier 2006 relatif à une « prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation des résultats de la caractérisation plus poussée, des propositions d'objectifs et de mesures dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) »).

L'ensemble des informations recueillies auprès des groupes locaux a été inséré dans une base de donnée structurée sous Access.

L'ensemble des fournitures relatives aux prestations réalisées dans le cadre de l'étude est détaillé dans les paragraphes suivants et les différentes annexes du présent rapport final.

---

## 2. BANCARISATION ET FIABILISATION DES DONNEES

---

### 2.1. MODE OPERATOIRE DE TRANSFERT DES DONNEES

Les fichiers complétés par les groupes locaux ont été réalisés sous Excel. Ils sont caractérisés de la façon suivante :

- D'une manière générale, à un bassin correspond un fichier Excel ;
- Un fichier Excel comporte plusieurs feuilles qui correspondent aux tableaux remplis et à leurs légendes. Il n'y a pas forcément le même nombre de feuilles suivant le bassin considéré.

Afin d'importer ces fichiers dans de bonnes conditions, une première étape a consisté à vérifier le contenu des fichiers et à les classer dans de nouveaux fichiers Excel ne comportant plus qu'une seule feuille : un fichier Excel (nommé « fichier unitaire ») correspondant à un seul tableau :

- grilles ALE (recensement des usages contraints et favorisés par l'atteinte des objectifs des masses d'eau) ;
- tableaux de mesures par SSBV ;
- objectifs des masses d'eau superficielles ;
- objectifs des masses d'eau souterraines.

L'application de transfert réalisée et décrite ci-après importe les tableaux à partir des fichiers unitaires. Pour cela, elle possède 4 fonctions d'importation selon le type de tableau à importer (cf. liste ci-dessus). Ces fonctions importent directement le fichier unitaire dans la base de données dans la table relative au contenu du fichier unitaire. Les traitements effectués sur les champs des tableaux initiaux par ces fonctions d'importation consistent uniquement en la transformation adéquate nécessaire au format du champ correspondant dans la base de données. Les corrections systématiques d'adaptation des contenus ont été réalisées ultérieurement dans la base, en particulier pour l'affectation des codes des sous bassins versants qui n'étaient pas dans les fichiers initiaux et dont l'affectation a été réalisée à partir de noms librement exprimés des sous bassins.

Les tables suivantes ont été importées manuellement dans la base de données, à partir des diverses informations fournies par le maître d'ouvrage :

- tableau du répertoire de mesures du district hydrographique (table « REPERTOIRE\_MESURES\_ELABOREES ») ;
- liste des sous bassins versants (table « SSBV ») ;
- liste des masses d'eaux superficielles (table « MDO\_SUP ») – liste initiale importée des couches SIG puis modifiée selon les indications du Maître d'Ouvrage ;

- liste des masses d'eaux souterraines (table « MDO\_SOU ») – liste initiale importée des couches SIG puis modifiée selon les indications du Maître d'Ouvrage ;
- liste des territoires (table « Territoire\_SDAGE\_DCE ») ;
- listes des thèmes et des sous thèmes du répertoire de mesures (tables « THEMES » et « SOUS\_THEMES ») ;
- liste des départements (table « Departement\_region »).

De même, les tables permettant la mise en relation des familles de mesures, des Orientations Fondamentales (OF) et des Sous Orientations Fondamentales (SOF) ainsi que les problèmes simplifiés ont été mises en place à partir de documents rédigés et fournis par le Maître d'ouvrage.

## 2.2. APPLICATION DE TRANSFERT DES DONNEES

### 2.2.1. INSTALLATION

Le cd-rom fourni contient les éléments suivants :

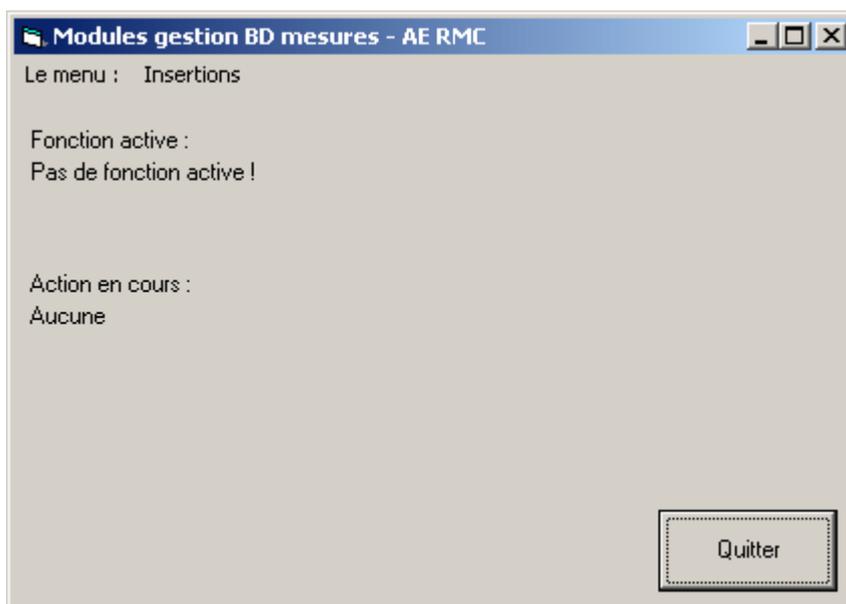
- Un fichier TransBD.zip contenant la structure nécessaire à l'exécution de l'application de transfert :
  - Le répertoire « Application » contient l'application de transfert des données « TransBD.exe »
  - Le répertoire « BD-ACCESS » contient la base de données « DCE\_MESURES\_SSBV.mdb » et les fichiers nécessaires à l'application pour l'importation des tableaux ;
  - Le répertoire « Fichiers initiaux » contient l'ensemble des tableaux Excel initiaux fournis ;
  - Le répertoire « Fichiers unitaires » contient l'ensemble des fichiers unitaires tels qu'ils ont été générés par l'application à partir des fichiers initiaux ;
- Le répertoire « Rapports et documents » contient l'ensemble des rapports et documents fournis par SOGREAH.

### 2.2.2. DESCRIPTION DE L'APPLICATION

Le lancement de l'application s'effectue en cliquant sur le programme « TransBD.exe » du répertoire « Application ».

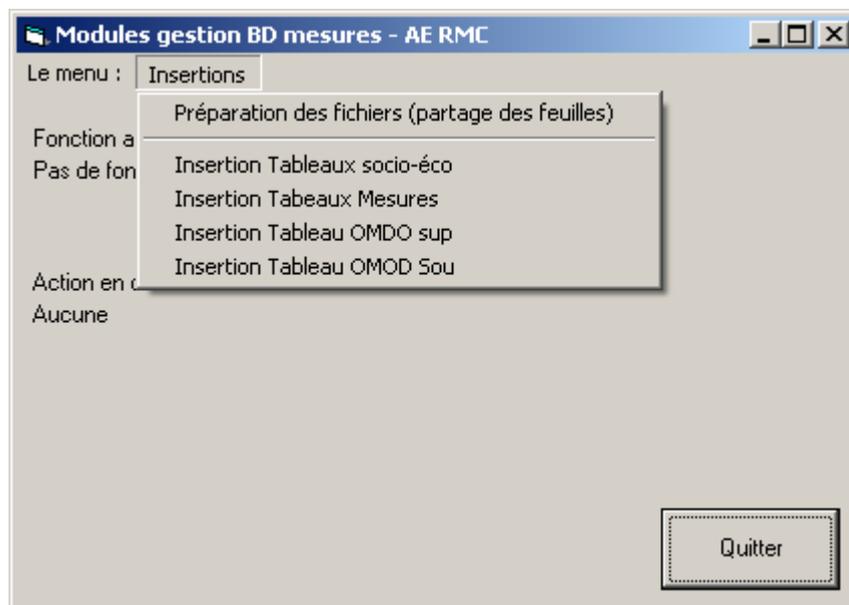
L'application se compose d'une fenêtre principale séparée en trois parties :

- les menus : cette partie permet d'accéder aux différentes fonctions de l'application ;
- les indications de fonctionnement : cette partie permet d'indiquer le déroulement des fonctions actives ;
- le bouton « Quitter » qui permet de quitter l'application



## 2.2.3. DESCRIPTION DES FONCTIONNALITES DE L'APPLICATION

Le menu Insertions comprend 4 sous-menus :



### 2.2.3.1. PREPARATION DES FICHIERS UNITAIRES

Le sous-menu « Préparation des fichiers (partage des feuilles) » permet de lancer la fonction de transformation des fichiers initiaux en fichiers unitaires prêts à être importés dans la base par l'application.

Au préalable, il faut préparer un fichier nommé « liste.txt » (à placer dans le répertoire « BD-ACCESS »). Ce fichier doit contenir la liste des fichiers initiaux à traiter par l'application. Le format du fichier est le suivant :

- Chaque ligne comporte l'emplacement, à partir du répertoire d'installation, et le nom du fichier Excel ;
- Afin d'éviter les erreurs d'ouverture de fichier, il est vivement conseillé de ne pas utiliser les caractères tel que « é, è, ô, î, à, ç, ù, ... ».

Voici un exemple de liste de fichiers initiaux :

```
Fichiers initiaux\grille ale manquante\Grilles d'analyse ALE Tille.xls  
Fichiers initiaux\grille ale manquante\Grilles d'analyse ALE Valouse.xls  
Fichiers initiaux\grille ale manquante\Grilles d'analyse ALE Vingeanne.xls  
Fichiers initiaux\grille ale manquante\Grilles d'analyse ALE Vouge.xls
```

La fonction de préparation des fichiers unitaires relit le fichier « Liste.txt » (du répertoire « BD-ACCESS ») et traite un par un les fichiers initiaux. Pour chaque feuille du fichier Excel listé, l'application vérifie si la feuille contient un des 4 tableaux à importer ; si c'est le cas, la feuille est mise dans un fichier unitaire dans le répertoire « Fichiers unitaires ».

L'application génère également les 5 fichiers suivants :

- « ERR\_PrepFic.Log » : fichier log qui permet de voir si les fichiers ont été traités ou non ;
- « socioeco.txt » : liste des fichiers unitaires contenant des grilles ALE ;
- « mesures.txt » : liste des fichiers unitaires contenant les tableaux de mesures ;
- « Omdo\_sup.txt » : liste des fichiers unitaires contenant les objectifs des masses d'eau superficielles ;
- « Omdo\_sou.txt » : liste des fichiers unitaires contenant les objectifs des masses d'eau souterraine.

#### 2.2.3.2. IMPORTATION DES GRILLES ALE

Le sous-menu « Insertion tableau socio-éco » permet d'importer les grilles ALE listées dans le fichier « socioeco.txt » (obtenu par la fonction de préparation des fichiers unitaires).

Le contenu des fichiers est inséré dans la table ENJEUX\_SOCIO\_ECONOMIE de la base Access. Une fois les fichiers importés, un traitement manuel doit être réalisé pour les codes de sous bassins. En effet, les codes des sous bassins ne figurent pas dans les fichiers initiaux. Le champ Code\_SSBV de la table ENJEUX\_SOCIO\_ECONOMIE contient le nom du sous bassin lu dans les fichiers unitaires. A l'aide de la table SSBV, il faut modifier ce champ pour le remplacer par le code approprié.

L'application génère le fichier « ERR\_SocioEco.log » : fichier log permettant de vérifier si les fichiers ont bien été traités.

#### 2.2.3.3. IMPORTATION DES TABLEAUX DE MESURES

Le sous-menu « Insertion tableau Mesures » permet d'importer les tableaux de mesures listés dans le fichier « mesures.txt » (obtenu par la fonction de préparation des fichiers unitaires).

Le contenu des fichiers est inséré dans la table PROBLEMES\_OBJ\_MESURES de la base Access. Une fois les fichiers importés, un traitement manuel doit être réalisé pour les codes de sous bassins. En effet, les codes des sous bassins ne figurent pas dans les fichiers initiaux. Le champ Code\_SSBV de la table PROBLEMES\_OBJ\_MESURES contient le nom du sous bassin lu dans les fichiers unitaires. A l'aide de la table SSBV, il faut modifier ce champ pour le remplacer par le code approprié.

En ce qui concerne les codes des masses d'eaux superficielles et souterraines, il faut vérifier si les fichiers initiaux sont au bon format (le code débute par « FRD... » ou « FR\_DO\_... »). Les tables MDO\_SOU et MDO\_SUP de la base Access contiennent la liste des masses d'eau. Dans la table PROBLEMES\_OBJ\_MESURES, il faut vérifier les champs CODE\_MDO\_SOU et MDO.

L'application génère le fichier « ERR\_Mesures.log » : fichier log permettant de vérifier si les fichiers ont bien été traités.

#### 2.2.3.4. IMPORTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

Le sous-menu « Insertion tableau OMDO sup » permet d'importer les objectifs des masses d'eau superficielles listés dans le fichier « Omdo\_sup.txt » (obtenu par la fonction de préparation des fichiers unitaires).

Le contenu des fichiers est inséré dans la table OBJ\_MDO\_SUP\_TMP de la base Access. Une fois les fichiers importés, un traitement manuel doit être réalisé pour les codes de sous bassins. En effet, les codes des sous bassins ne figurent pas dans les fichiers initiaux. Le champ Code\_SSBV de la table OBJ\_MDO\_SUP\_TMP contient le nom du sous bassin lu dans les fichiers unitaires. A l'aide de la table SSBV, il faut modifier ce champ pour le remplacer par le code approprié.

En ce qui concerne les codes des masses d'eau superficielles, il faut vérifier si les fichiers initiaux sont au bon format (le code débute par « FRD... »). La table MDO\_SUP de la base Access contient la liste des masses d'eau. Dans la table OBJ\_MDO\_SUP\_TMP, il faut vérifier le champ MDO.

L'application génère le fichier « ERR\_ Omdo\_sup.log » : fichier log permettant de vérifier si les fichiers ont bien été traités.

#### 2.2.3.5. IMPORTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Le sous-menu « Insertion tableau OMDO sou » permet d'importer les objectifs des masses d'eau souterraines listés dans le fichier « Omdo\_sou.txt » (obtenu par la fonction de préparation des fichiers unitaires).

Le contenu des fichiers est inséré dans la table OBJ\_MDO\_SOU\_TMP de la base Access. Une fois les fichiers importés, un traitement manuel doit être réalisé pour les codes de sous bassins. En effet, les codes des sous bassins ne figurent pas dans les fichiers initiaux. Le champ Code\_SSBV de la table OBJ\_MDO\_SOU\_TMP contient le nom du sous bassin lu dans les fichiers unitaires. A l'aide de la table SSBV, il faut modifier ce champ pour le remplacer par le code approprié.

En ce qui concerne les codes des masses d'eau souterraines, il faut vérifier si les fichiers initiaux sont au bon format (le code débute par « FR\_DO\_... »). La table MDO\_SOU de la base Access contient la liste des masses d'eau. Dans la table OBJ\_MDO\_SOU\_TMP, il faut vérifier le champ MDO.

L'application génère le fichier « ERR\_ Omdo\_sou.log » : fichier log permettant de vérifier si les fichiers ont bien été traités.

## 2.3. BASE DE DONNEES

### 2.3.1. STRUCTURE ET CONTENU

La base de données se situe dans le répertoire « BD-ACCESS » du répertoire d'installation (cf. § 2.2.1). Elle est composée de 3 types d'objets :

- Les tables : ces objets constituent la partie données de la base ;
- Les requêtes : elles permettent de réaliser des sélections sur les données suivant des critères bien définis ;
- Les états : ils permettent d'afficher sous forme de tableau mis en page le résultat de certaines requêtes.

#### 2.3.1.1. LES TABLES

Pour visualiser de manière conviviale l'ensemble des tables de la base, il a été réalisé un Modèle Conceptuel de Données ou MCD (cf. page suivante) qui met en évidence les relations des différentes tables et champs de la base.

Pour compléter le MCD, voici la liste des tables de la base de données :

##### Tables contenant les tableaux des groupes locaux et informations de base :

- « PROBLEMES\_OBJ\_MESURES » : table des mesures proposées par les groupes locaux pour atteindre les objectifs des masses d'eau (SUP et SOU) ;
- « ENJEUX\_SOCIO\_ECONOMIE » : table des enjeux socio-économiques - tableaux remplis par les groupes locaux ;
- « OBJ\_MDO\_SOU\_TMP » : table des objectifs des masses d'eau souterraines ;
- « OBJ\_MDO\_SUP\_TMP » : table des objectifs des masses d'eau superficielles ;
- « REPERTOIRE\_MESURES\_ELABOREES » : répertoire Agence de l'Eau des mesures ;
- « SOUS\_THEMES » : table des sous thèmes des mesures du répertoire de mesures ;
- « THEMES » : thèmes des mesures du répertoire de mesures.

##### Tables structurantes :

- « MDO\_SOU » : table des masses d'eau souterraines ;
- « MDO\_SUP » : table des masses d'eau superficielles ;
- « SSBV » : table des bassins versants du district hydrographique RM ;
- « Territoire\_SDAGE\_DCE » : table des territoires SDAGE / DCE recoupement géographique en départements ;
- « Departement\_region » : table des départements et régions ;

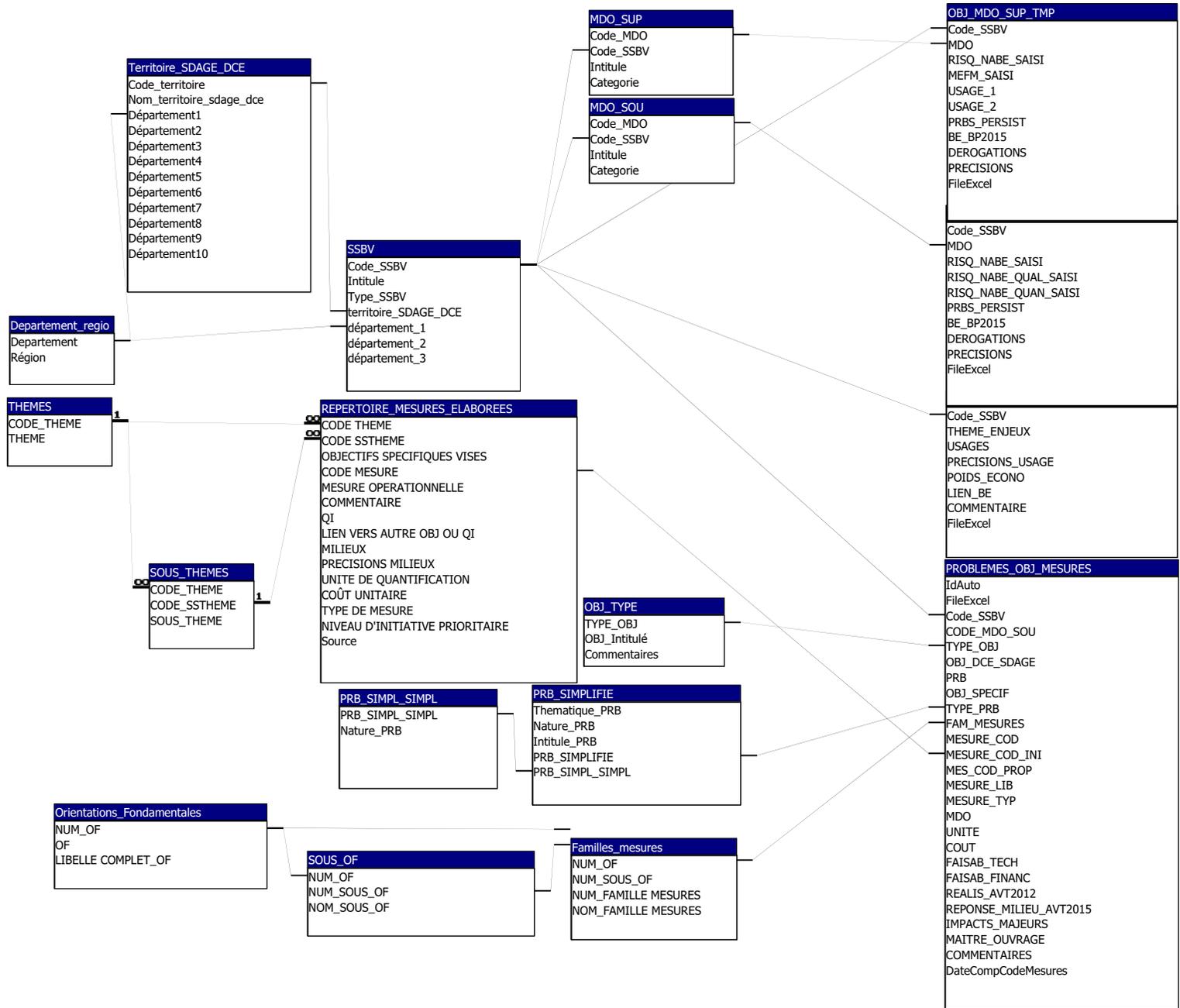
##### Tables contenant des informations complémentaires :

- « Familles\_mesures » : table des familles de mesures en lien avec OF et SOF ;
- « Orientations\_Fondamentales » : table des Orientations Fondamentales (OF) ;
- « SOUS\_OF » : table des sous orientations fondamentales en lien avec les OF ;
- « PRB\_SIMPLIFIE » : table des problèmes simplifiés (mis en place en vue de la classification des mesures par type de problème) ;
- « PRB\_SIMPL\_SIMPL » : table des problèmes simplifiés (mis en place en vue de la classification des mesures par type de problème).
- « OBJ\_TYPE » : table provisoire des types d'objectif;

Tables utilitaires de travail :

- « LISTE\_MDO\_SUP\_PAR\_SSBV » : Liste des masses d'eau superficielles par SSBV
- mefm\_new\_expertise : table AE expertise des groupes locaux 2006
- R-NABE sans memo : table AE risque NABE de l'état des lieux
- ORDRE\_USAGES : table de travail permettant d'ordonner les usages

# Modèle conceptuel des données - base de données des mesures et propositions d'objectifs dans le cadre de la DCE - version août 2006



### 2.3.1.2. LES REQUETES

L'ensemble des requêtes élaborées dans le cadre des prestations est inclus dans la base de données. La liste suivante les présente de manière hiérarchique : la requête principale est suivie des sous-requêtes éventuelles la composant. Les noms des requêtes font référence au contenu qu'elles présentent ou à l'analyse pour laquelle elles ont été développées.

#### Requêtes pour les analyses :

- 060720 - Compte des usages par territoire & compte des grilles
- 060720 - Compte des usages sur RM & compte des grilles
- 060720 - Liste des usages
- Analyse A - Avec PRB simplifié
- Analyse A - Classement importance PRB Famille
- Analyse B - liste des mesures \_ all
  - Analyse B - MO Etat vB
  - Analyse B - Réglementaire vB
  - Analyse B - Zones protégées vB
- Analyse Bv2 - Synthèse des mesures actées
  - Analyse Bv2 - nb MO Etat
  - Analyse Bv2 - nb Réglementaire
  - Analyse Bv2 - nb Zones protégées
- Analyse D - Propositions d'objectif par masse d'eau
- Analyse D - Propositions d'objectif par masse d'eau - Synthèse
  - Analyse D z Compte BE\_BP\_2015 - autres
  - Analyse D z Compte BE\_BP\_2015 - bon état
  - Analyse D z Compte BE\_BP\_2015 - bon potentiel
  - Analyse D z Compte BE\_BP\_2015 - manque de données
  - Analyse D z Compte derogation - autres
  - Analyse D z Compte derogation - délai
  - Analyse D z Compte derogation - objectif
  - Analyse D z Compte MEFM - autres
  - Analyse D z Compte MEFM - non
  - Analyse D z Compte MEFM - oui
  - Analyse D z Compte NABE - autres
  - Analyse D z Compte NABE - doute
  - Analyse D z Compte NABE - faible
  - Analyse D z Compte NABE - fort
  - Analyse D z Sans Compte
- Analyse E - Ensemble des mesures
  - Analyse E - Ens MO Etat 1ere etape
  - Analyse E - Ens Réglementaire 1iere etape
  - Analyse E - Ens Zones protégées 1iere etape

- Analyse E - RBR - MESURES REGLEMENTAIRES PAR DEPARTEMENT
  - Analyse E - RBR - MO Etat Dep1
  - Analyse E - RBR - MO Etat Dep2
  - Analyse E - RBR - MO Etat Dep3
  - Analyse E - RBR - MO Etat Somme
  - Analyse E - RBR - MO Etat Union
  - Analyse E - RBR - Reg Dep1
  - Analyse E - RBR - Reg Dep2
  - Analyse E - RBR - Reg Dep3
  - Analyse E - RBR - Reg Somme
  - Analyse E - RBR - Reg Union
  - Analyse E - RBR - ZonesP Dep1
  - Analyse E - RBR - ZonesP Dep2
  - Analyse E - RBR - ZonesP Dep3
  - Analyse E - RBR - ZonesP Somme
  - Analyse E - RBR - ZonesP Union
- Analyse S1 - Mesures proposées
  - Analyse S1 - Nb faisabilité financière - difficile
  - Analyse S1 - Nb faisabilité financière - non
  - Analyse S1 - Nb faisabilité financière - Non précisé
  - Analyse S1 - Nb faisabilité financière - oui
  - Analyse S1 - Nb faisabilité technique - difficile
  - Analyse S1 - Nb faisabilité technique - non
  - Analyse S1 - Nb faisabilité technique - oui
  - Analyse S1 - Nb faisabilité technique -Non précisé
  - Analyse S1 - Nb mesures proposées
- Analyse S2 - Usages contraints par territoire
  - Analyse S2 - Nb Poids eco
  - Analyse S2 - Nb usages
- Syn Terr 22 - PRB OF SOF FamMes compte
  - Analyse S3 - Classement importance PRB Famille par territoire
    - Analyse S3 - Avec PRB simplifie par territoire
- ST 32 - Mesures proposées - finale Fais (par territoire)
  - ST 32 - Nb faisabilité financière - difficile
  - ST 32 - Nb faisabilité financière - non
  - ST 32 - Nb faisabilité financière - Non précisé
  - ST 32 - Nb faisabilité financière - oui
  - ST 32 - Nb faisabilité technique – difficile
  - ST 32 - Nb faisabilité technique - non
  - ST 32 - Nb faisabilité technique - Non précisé
  - ST 32 - Nb faisabilité technique - oui
  - ST 32 - Nb mesures proposées
  - ST 32 - Synthese
- ST 32 - Mesures proposées - finale Fais - RM

- ST 32 - Nb faisabilité financière - difficile - RM
- ST 32 - Nb faisabilité financière - non - RM
- ST 32 - Nb faisabilité financière - Non précisé - RM
- ST 32 - Nb faisabilité financière - oui - RM
- ST 32 - Nb faisabilité technique - difficile - RM
- ST 32 - Nb faisabilité technique - non - RM
- ST 32 - Nb faisabilité technique - Non précisé - RM
- ST 32 - Nb faisabilité technique - oui - RM
- ST 32 - Nb mesures proposées - RM
- ST 4 - OBJ MDO SUP SSBV
- ST 32 – COUT par territoire

#### Requêtes de bilan de données

- Bilan données 1 - SOCIO ECO SSBV non renseignés
- Bilan données 2 - MESURES SSBV non renseignés
- Bilan données 3 - OBJ\_MDO\_SUP MDO SUP non renseignées
- Bilan données 4 -OBJ\_MDO\_SOU MDO SOU non renseignées
- Bilan données 5 -OBJ\_MDO\_SOU MDO\_SOU inconnues
- Bilan données 6 -OBJ\_MDO\_SUP MDO\_SUP inconnues
- Bilan données 7 - MESURES SSBV inconnus

#### Requêtes utilitaires

- Compte mesures MDO\_SOU
- Compte nbre de MDO\_SOU
- Compte nombre mesures territoire
- compte\_thèmes
- Fiabilisation 1 - type de mesure NS
- Fiabilisation 2 - liens MEFM \_ BE\_BP
- Fiabilisation 3 - Objectifs MDO par catégorie
- lien OF famille mesure
- Liste : enjeux classés
- Liste : ENJEUX\_SOCIO-ECO par SSBV
- Liste : OBJ\_MDO\_SOU avec intitulés
- Liste : Tri PRB : OBJDCE PRB OBJSPE
- Liste MDO mesures
- Liste mesures simplifiée pour verif MDO
- Liste OF SOF FamMes
- Liste repertoire mesures avec thèmes

- Liste SSBV territoire
- mesures par themes
- OBJ\_MDO\_SOU globales
- R\_PRB\_OBJ\_MES\_TERRITOIRE
- R\_PRB\_SIMPLIFIE
- Recherche mot clé Repertoire Mesure

### 2.3.1.3. LES ETATS

L'ensemble des états (mises en page des requêtes) élaborés dans le cadre des prestations est inclus dans la base de données.

Les noms des états font référence au contenu qu'elles présentent ou à l'analyse pour laquelle ils ont été développés :

- Analyse A - Logigramme Problèmes OF Mes
- Analyse B - Total V1
- Analyse Bv2 - Synthèse des mesures actées
- Analyse D - Propositions d'objectif par masse d'eau
- Analyse D - Propositions d'objectif par masse d'eau – Synthèse
- Analyse E - MESURES REGLEMENTAIRES PAR DEPARTEMENT
- Analyse S1 - Mesures proposées
- Analyse S2 - Usages contraints par territoire
- Analyse S3 - Classement PRB OF Mes par territoire
- OF SOF Fam Mes
- MCD : Relations pour DCE\_MESURES\_SSBV\_060821
- ST Annexe 1 - analyse S3
- ST Annexe 2 - analyse S2
- ST Annexe 3 - ST 32 - Mesures territoire - RM v2
- ST Annexe 3 - ST 32 - Mesures territoire Fais
- ST Annexe 3 - ST 32 - Mesures territoire v2
- ST Annexe 3 - ST 33 - Mesures Fais tech fin par PRB

### 2.3.2. FIABILISATION

La fiabilisation du contenu de la base a consisté pour une très grande partie à uniformiser les informations issues des groupes locaux de manière à permettre une structuration des informations : mise en place de tables structurantes avec codification des sous bassins versants et des masses d'eau, modification de l'ensemble des informations de manière à permettre les comptages, mise en place des codes mesures manquants pour 51% des mesures. Ces fiabilisations ont été

effectuées à l'aide de requêtes de mise à jour effectuées sur des sélections ciblées des informations.

---

## 3. ANALYSE ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

---

### 3.1. ANALYSE A – LOGIGRAMME-PROBLEME-OBJECTIF –MESURE

*Note : Le secrétariat technique SDAGE/DCE a souhaité reprendre à son compte la classification simplifiée proposée par SOGREAH et utilisée lors de l'analyse A. Ainsi la classification par « type d'objectif » a été transposée en une classification par problème simplifié et puis par famille de mesures. La classification initiale par type d'objectif reste néanmoins visible dans la table PROBLEMES\_OBJ\_MESURES.*

#### 3.1.1. INTRODUCTION

Conformément à la décision du Comité de pilotage du 20 avril 2006, une classification des mesures proposées a été mise en place afin de représenter à la fois le problème mentionné et l'objectif pour chaque mesure. Cette classification a été dénommée « Type d'Objectif ». Cette classification a été mise en place au niveau de la base (création d'une table Type d'Objectif et ajout d'une colonne Type d'Objectif dans la table des mesures). Les Types d'Objectifs proposés ont été choisis de manière :

- à représenter statistiquement les mesures de la base (d'où un découpage des objectifs en sous objectifs lorsque le nombre de mesures concernées était trop important),
- à être le reflet des problèmes importants identifiés sur le bassin (lien avec les Questions Importantes du district hydrographique et lien avec les Orientations Fondamentales).

Les Types d'Objectifs proposés sont présentés dans le tableau suivant. La numérotation adoptée permet de distinguer les différents niveaux hiérarchiques. Ainsi, le Type d'Objectif 20 : « atteinte du bon état écologique » est successivement découpé en sous types 201 à 208 représentant divers sous objectifs répondant à différents types de problèmes (gestion quantitative et/ou qualitative, gestion, hydrologie et morphologie, gestion des peuplements, fréquentation et stratégie). Les sous types qualité/pollution et hydrologie/morphologie ont été eux-mêmes sous divisés afin de rendre compte des différents problèmes et objectifs sous jacents.

Les nombres de mesures indiqués dans les colonnes Nombre et Pourcentage correspondent à l'ensemble des mesures relatives à un Type d'Objectif y compris ses éventuelles sous divisions. Ainsi, on s'aperçoit que le Type d'Objectif « atteinte du bon état écologique » représente plus de 60% des mesures proposées.

AGENCE DE L'EAU RHONE –MEDITERRANEE & CORSE  
 PRESTATIONS D'AMO POUR L'EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA CARACTERISATION PLUS PUSSEE  
 DES PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ET DE MESURES DANS LE CADRE DE LA DCE  
**RAPPORT FINAL**

TYPE_OBJ	OBJ_Intitulé	Commentaires	Nbre	%
<b>10</b>	<b>Actions de gestion</b>		<b>687</b>	<b>8,50</b>
<b>20</b>	<b>Atteinte du bon état écologique</b>		<b>4977</b>	<b>61,61</b>
201	Atteinte du bon état écologique - gestion quantitative prélèvements déficit		890	11,02
202	Atteinte du bon état écologique - Qualité - pollutions		2934	36,32
2021	Atteinte du bon état écologique - Qualité - pollutions agricoles		979	12,12
2022	Atteinte du bon état écologique - Qualité - pollutions industrielles		662	8,20
2023	Atteinte du bon état écologique - Qualité - pollutions urbaines et domestiques		323	4,00
2024	Atteinte du bon état écologique - Qualité - pollutions d'origine multiple (agricole, urbain, industriel)		173	2,14
203	Atteinte du bon état écologique - Qualité ET Quantité		57	0,71
204	Atteinte du bon état écologique - actions de gestion	regroupé avec 10	0	0,00
205	Atteinte du bon état écologique - hydrologie et morphologie des milieux aquatiques		788	9,75
2051	Atteinte du bon état écologique - hydro et morpho - gestion quantitative prélèvements déficit	regroupé avec 201	0	0,00
2052	Atteinte du bon état écologique - hydro et morpho - hydroélectricité	réparti en 10, 201, 2053	0	0,00
2053	Atteinte du bon état écologique - hydro et morpho - restauration physique		788	9,75
2054	Atteinte du bon état écologique - hydro et morpho - zones humides	regroupé avec 80	0	0,00
206	Atteinte du bon état écologique - Gestion des peuplements		54	0,67
207	Atteinte du bon état écologique - Fréquentation		70	0,87
208	Stratégie		153	1,89
<b>21</b>	<b>Atteinte du bon état chimique</b>		<b>18</b>	<b>0,22</b>
<b>22</b>	<b>Atteinte du bon état qualitatif</b>	<b>regroupé avec 202, 203</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Atteinte du bon état quantitatif</b>	<b>regroupé avec 201</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>30</b>	<b>Enjeux AEP</b>		<b>89</b>	<b>1,10</b>
<b>40</b>	<b>Inondations</b>		<b>265</b>	<b>3,28</b>
<b>50</b>	<b>Non dégradation des milieux</b>		<b>331</b>	<b>4,10</b>
<b>60</b>	<b>Substances toxiques</b>		<b>147</b>	<b>1,82</b>
<b>70</b>	<b>Zones protégées</b>		<b>1273</b>	<b>15,76</b>
<b>80</b>	<b>Zones humides</b>		<b>291</b>	<b>3,60</b>

Pour la présente analyse, nous avons regroupé les mesures par Type d'Objectif. Les différents Types d'Objectifs ont ensuite été mis en relation avec les Questions Importantes.

### 3.1.2. METHODOLOGIE

Compte tenu des fortes similitudes existant entre les Orientations Fondamentales du SDAGE et les Questions Importantes, nous n'avons pris en compte que les

Questions Importantes dans cette comparaison (voir tableau de correspondance QI et Orientations fondamentales ci-après).

L'objectif est de mettre en évidence un lien entre les Types d'Objectifs (TO) et les Questions Importantes (QI). Les QI sont reliées aux mesures dans le répertoire des mesures et les TO ont été mis en relation avec les mesures dans la table des Objectifs – Problèmes – Mesures de la base de données.

La méthodologie utilisée repose sur l'utilisation successive d'Analyses des Correspondances Multiples (ACM) et de Classifications Ascendantes Hiérarchiques (CAH). L'ACM permet de comptabiliser le nombre de mesures rattachées à chaque TO puis à chaque QI. De cette façon, on construit un tableau dit de contingence qui met en relation les TO et les QI par l'intermédiaire des mesures.

A partir de ce tableau de contingence, la CAH permet de rapprocher les TO et les QI entre eux. La CAH consiste à agréger progressivement les individus selon leur ressemblance mesurée à l'aide d'un indice de dissimilarité : plus cet indice est fort moins les individus sont ressemblants. L'algorithme commence par rassembler les couples d'individus les plus ressemblants, puis à agréger progressivement les autres individus ou groupes d'individus en fonction de leur ressemblance, jusqu'à ce que la totalité des individus ne forme plus qu'un seul groupe. La CAH produit un arbre binaire de classification : le dendrogramme.

Le niveau le plus fin de classification met en évidence des liens entre les variables étudiées. Ces liens ont l'avantage d'être estimés de manière quantitative au moyen de l'indice de dissimilarité.

Dans toute l'étude, les objectifs ou mesures non renseignés n'ont pas été pris en compte. Dans le répertoire des mesures, les QI ont été notées « QI NS » lorsque la QI correspondant à une mesure n'était pas spécifiée.

La QI 4 et l'OF 4 traitent de l'hydroélectricité. Le thème hydroélectricité a été divisé entre les TO 10, 21 et 2053 selon l'objectif spécifique des mesures.

QI	Libellé	OF	Libellé
1	Une politique de gestion locale développée, renforcée et pérennisée : condition première de la réussite de la directive	1	Développer, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale et concertée
2	Comment mieux intégrer la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire ?	2	Intégrer gestion de l'eau et aménagement du territoire
3	Les prélèvements : comment garantir la pérennité de certains usages sans remettre en cause l'atteinte du bon état ?	3	Restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau pour garantir la fonctionnalité des milieux et assurer la pérennité de certains usages
4	L'hydroélectricité et son développement au titre de la directive "énergies renouvelables" sont-ils compatibles avec la protection des milieux aquatiques ?	4	Préserver les milieux aquatiques, conforter l'hydroélectricité et définir les conditions de sa contribution aux objectifs des textes sur l'énergie
5	Comment envisager et développer la restauration physique, un champ d'action fondamental pour améliorer la qualité des milieux ?	5	Agir sur la morphologie, le décloisonnement et l'hydrologie des milieux aquatiques pour contribuer efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs du SDAGE
6	Les crues et les inondations : comment gérer le risque en tenant compte du cours d'eau et des enjeux ?	6	Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
7	Les substances toxiques : comment satisfaire cette priorité du SDAGE renforcée par la directive ?	7	Lutte contre les toxiques : dépasser la complexité de la problématique et engager des actions
8	Pesticides : pas de solution miracle sans un changement conséquent dans les pratiques actuelles ?	8	Pesticides : vers des changements conséquents dans les pratiques actuelles
9	L'eau et la santé publique : comment évaluer, prévenir et maîtriser les risques ?	9	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique
10	Comment définir des objectifs environnementaux ambitieux compatibles avec des enjeux sociaux et économiques importants ?	10	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions classiques d'origine domestique et industrielle
11	Les stratégies d'action couramment mises en œuvre sont-elles toujours les plus efficaces ?	11	Stratégies d'action revisitées pour plus d'efficacité
12	Quels outils pour garantir la durabilité de la politique de l'eau sur le bassin ?		
13	Comment intégrer le contexte méditerranéen pour la mise en œuvre de la directive ?		

Listes des Questions Importantes (QI) et des Orientations Fondamentales (OF)

### 3.1.3. RESULTATS DE LA MISE EN CORRESPONDANCE

Le dendrogramme ci après présente les liens mis en évidence entre les TO et les QI compte tenu des mesures.

Le tableau présenté en fin de paragraphe, synthétise l'ensemble des résultats obtenus. Il rappelle notamment de manière succincte les liens existant entre les TO et les QI.

Tous les TO ont pu être mis en relation avec une QI. Le niveau de rattachement est variable selon le TO considéré. Par exemple, la QI 9 est reliée aux TO 203, 70 et 30. Elle est cependant plus similaire (donc moins dissimilaire) au TO 30 qu'au TO 203.

D'une manière générale, les résultats ne sont pas surprenants. Les thèmes abordés par chaque QI et regroupés dans chaque TO sont correctement mis en relation.

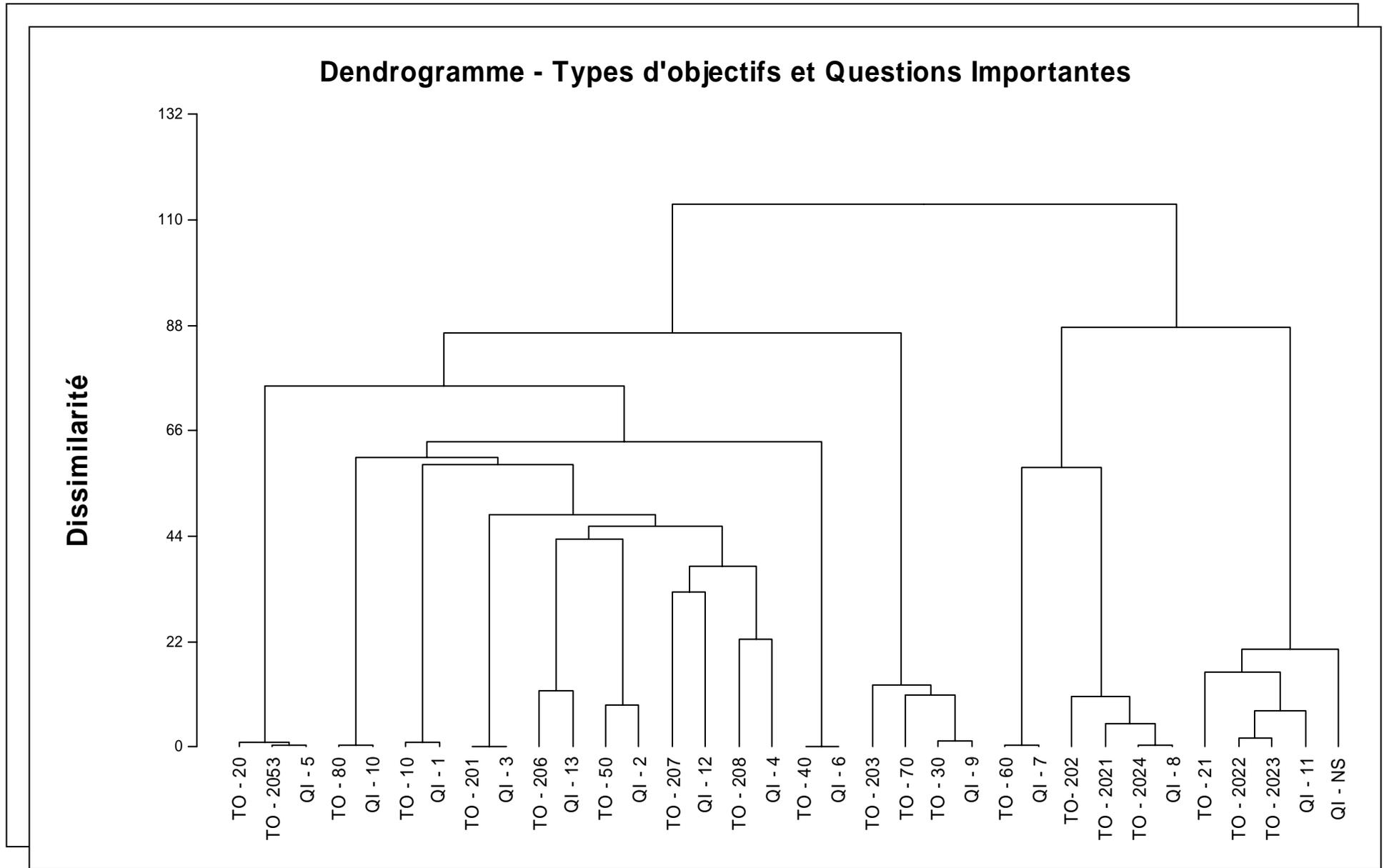
Le dendrogramme met en évidence une distinction très nette entre les TO et QI qui concernent la qualité et les autres. Cela concerne les TO 202, 2021 à 2024.

Dans ce groupe, les mesures concernant plus particulièrement les pollutions agricoles ou les pollutions de tous les milieux (urbain, agricole et industriel) sont regroupées autour de la QI 8. Les autres sont réparties en deux groupes autour des QI 7 et 11. Le lien entre la QI 8 et le TO 2024 est plus fort que celui existant entre cette QI et le TO 2021. On voit ainsi que le problème de l'utilisation des pesticides touche non seulement le milieu agricole mais également les autres milieux. Ce résultat est à mettre en relation avec toutes les mesures concernant notamment le désherbage chimique urbain.

Dans l'autre partie du dendrogramme, on retrouve plusieurs parties :

- une partie regroupe les aspects concernant les enjeux quantitatifs et qualitatifs liés à l'AEP (TO 203 et 30, QI 9) ;
- un autre ensemble concerne les TO 2053 et 20 autour de la QI 5 pour les actions de restauration physique ;
- un dernier groupe subdivisé en plusieurs sous parties rassemble les autres groupes de TO et de QI. On distingue dans cette partie le regroupement :
  - des TO 10 et QI 1 pour les actions de gestion,
  - des TO 40 et QI 6 pour ce qui concerne les inondations,
  - des TO 80 et QI 10 pour ce qui concerne la gestion des zones humides,
  - des TO 208 et QI 4 pour ce qui concerne l'hydroélectricité du point de vue des mesures stratégiques (8A à 9I),
  - des TO 207 et QI 12 pour ce qui concerne la gestion durable des zones humides du point de vue de leur fréquentation,
  - des TO 201 et QI 3 pour ce qui concerne la gestion quantitative des ressources,
  - des TO 50 et QI 2 pour ce qui concerne l'aménagement du territoire du point de vue de la préservation des milieux,
  - des TO 206 et QI 13 pour ce qui concerne la gestion des peuplements appliquée au contexte méditerranéen.

Certains regroupements sont évidents et indiscutables. C'est le cas par exemple des TO 40 et QI 6. D'autres sont davantage liés au nombre de fois où une mesure, dont la QI correspondante est indiquée dans le répertoire de mesures, est liée à un TO. C'est le cas par exemple des TO 206 et QI 13. La gestion des peuplements concerne évidemment l'ensemble des masses d'eau du territoire RM susceptibles d'être touchées par un problème spécifique attenant à la protection d'une espèce ou à la surveillance de la prolifération d'une espèce invasive. Les masses d'eau concernées sont sans doute davantage côtières ce qui donnent un poids particulier à la QI 13. Cependant, on constate que le lien entre TO 206 et QI 13 est plus faible qu'entre TO 40 et QI 6 puisque la dissimilarité est plus forte. Il s'agit donc d'un lien moyen et non d'un lien exclusif.



AGENCE DE L'EAU RHONE –MEDITERRANEE & CORSE  
 PRESTATIONS D'AMO POUR L'EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA CARACTERISATION PLUS PUSSEE  
 DES PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ET DE MESURES DANS LE CADRE DE LA DCE  
**RAPPORT FINAL**

TYPE_OBJ	OBJ_Intitulé	Commentaires	Nbre	%	Questions importantes correspondantes
10	<b>Actions de gestion</b>		687	8,50	1
20	<b>Atteinte du bon état écologique</b>		4977	61,61	-
201	Atteinte du bon état écologique - gestion quantitative prélèvements déficit		890	11,02	3
202	Atteinte du bon état écologique - Qualité - pollutions		2934	36,32	7
2021	Atteinte du bon état écologique - Qualité - pollutions agricoles		979	12,12	8
2022	Atteinte du bon état écologique - Qualité - pollutions industrielles		662	8,20	11
2023	Atteinte du bon état écologique - Qualité - pollutions urbaines et domestiques		323	4,00	11
2024	Atteinte du bon état écologique - Qualité - pollutions d'origine multiple (agricole, urbain, industriel)		173	2,14	8
203	Atteinte du bon état écologique - Qualité ET Quantité		57	0,71	9
204	Atteinte du bon état écologique - actions de gestion	regroupé avec 10	0	0,00	-
205	Atteinte du bon état écologique - hydrologie et morphologie des milieux aquatiques		788	9,75	-
2051	Atteinte du bon état écologique - hydro et morpho - gestion quantitative prélèvements déficit	regroupé avec 201	0	0,00	-
2052	Atteinte du bon état écologique - hydro et morpho - hydroélectricité	réparti en 10, 201, 2053	0	0,00	-
2053	Atteinte du bon état écologique - hydro et morpho - restauration physique		788	9,75	5
2054	Atteinte du bon état écologique - hydro et morpho - zones humides	regroupé avec 80	0	0,00	-
206	Atteinte du bon état écologique - Gestion des peuplements		54	0,67	2;13
207	Atteinte du bon état écologique - Fréquentation		70	0,87	4;12
208	Stratégie		153	1,89	4
21	<b>Atteinte du bon état chimique</b>		18	0,22	7
22	<b>Atteinte du bon état qualitatif</b>	regroupé avec 202, 203	0	0,00	-
23	<b>Atteinte du bon état quantitatif</b>	regroupé avec 201	0	0,00	-
30	<b>Enjeux AEP</b>		89	1,10	9
40	<b>Inondations</b>		265	3,28	6
50	<b>Non dégradation des milieux</b>		331	4,10	2
60	<b>Substances toxiques</b>		147	1,82	7
70	<b>Zones protégées</b>		1273	15,76	11;NS
80	<b>Zones humides</b>		291	3,60	10

Dans le tableau ci-dessus, on quantifie le poids de chaque TO à partir de la table des mesures issue de la base de données. Le TO 20 « Atteinte du bon état écologie » regroupe plus de 60 % des mesures. C'est de loin le TO qui regroupe le plus de mesures avec un sous TO 202 concernant la gestion qualitative des ressources en général qui regroupe près de 37 % des mesures.

Les autres TO, excepté le TO 70 qui rassemble environ 16 % des mesures, sont moins représentés.

On notera également que la subdivision du TO 205 conduit à un groupe unique constitué des mesures concernant la restauration physique des masses d'eau. Une mesure sur 10 a pour objectif la restauration physique de la masse d'eau concernée.

### 3.1.4. CONCLUSION

Cette étude de la mise en relation des TO et des QI permet :

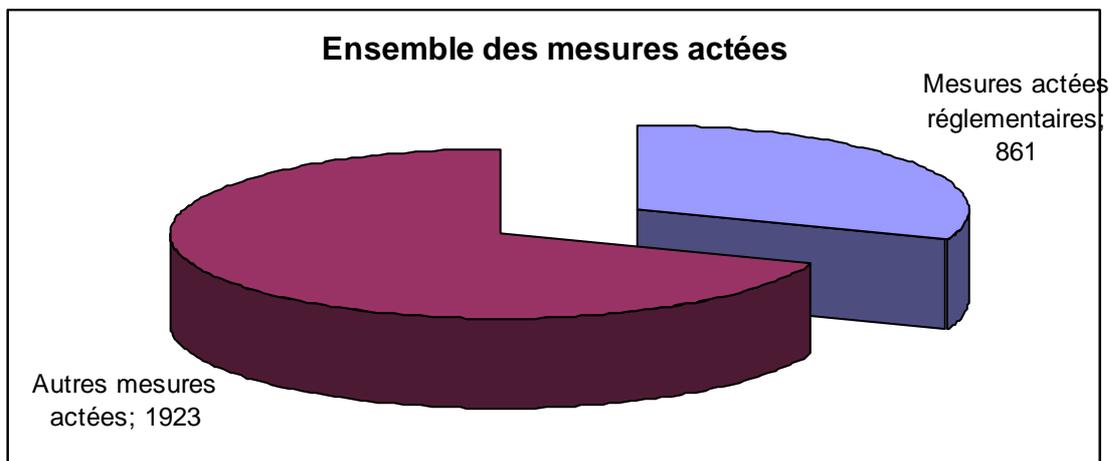
- **de quantifier le poids de chaque TO dans les problématiques mises en évidence et abordées dans le tableau des mesures,**
- **de mettre en relation de manière objective les TO et les QI.** Certains liens sont particulièrement nets. D'autres sont davantage des liens moyens ou des liens correspondant à des résultats par défaut du fait du poids de certaines mesures ou de certains secteurs géographiques où sont retenues ces mesures.

### 3.2. ANALYSE B – SYNTHESE DES MESURES «VOLET REGLEMENTAIRE»

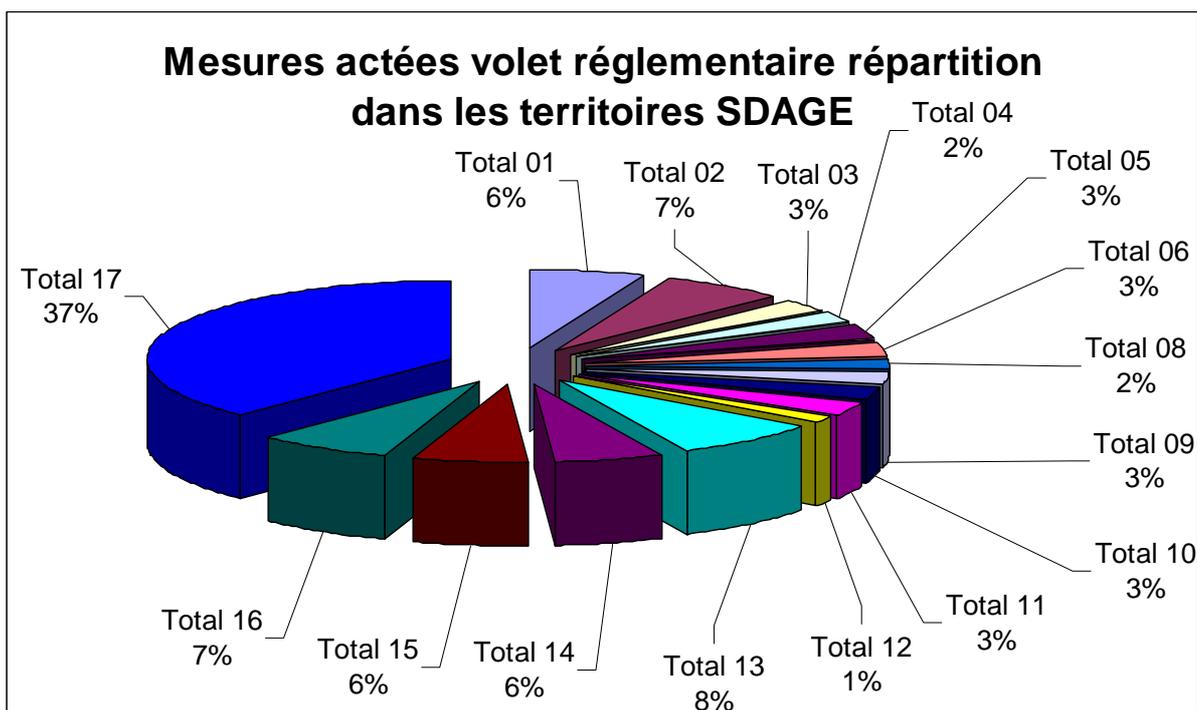
L'analyse présentée ci-après concerne les mesures actées recensées par les groupes locaux.

Les mesures concernées par le volet réglementaire sont des mesures pour lesquelles :

- la mesure est identifiée dans le répertoire des mesures comme une mesure « réglementaire »,
- le ou un des maîtres d'ouvrages identifié par les groupes locaux est l'Etat,
- la mesure est relative au registre des zones protégées.



Les mesures du volet réglementaire représentent environ un tiers de l'ensemble des mesures actées. La répartition géographique de ces mesures dans les différents territoires SDAGE est assez hétérogène. Le territoire 17 Côtiers Ouest comptabilise environ un tiers des mesures à lui seul, comme montré dans le graphique ci-dessous.



La répartition dans les territoires et le dénombrement des mesures suivant les différentes catégories de mesures du volet réglementaire (Maîtrise d'Ouvrage Etat, mesure réglementaire et registre des zones protégées) est détaillée dans le tableau ci-dessous. Certaines mesures font à la fois partie des trois catégories de mesures identifiées, ces mesures sont donc comptabilisées dans chaque catégorie dans la synthèse ci-dessous.

Territoire	Mesure réglementaire	Mesure Zones protégées	Mesure MO Etat	Total
Total 01	25	35	8	68
Total 02	35	28	10	73
Total 03	16	10	3	29
Total 04	13	6	5	24
Total 05	11	16	7	34
Total 06	17	9	3	29
Total 08	12	5	5	22
Total 09	15	2	14	31
Total 10	7	10	11	28
Total 11	18	10	4	32
Total 12	4	9	3	16
Total 13	37	33	14	84
Total 14	15	39	9	63
Total 15	39	23	5	67
Total 16	41	26	13	80
Total 17	167	237	9	413
<b>Total</b>	<b>472</b>	<b>498</b>	<b>123</b>	<b>1093</b>

L'annexe 1 du présent rapport « Analyse B - liste des mesures actées réglementaires » présente la liste complète des mesures actées du volet réglementaire du district hydrographique Rhône Méditerranée.

### 3.3. ANALYSE C – SYNTHÈSE DES MESURES

#### **Répertoire**

Le contenu de cette analyse est relatif à la mise à jour du répertoire de mesures en fonction des propositions des groupes locaux :

- ajout de nouvelles mesures
- et/ou modification de certains libellés de mesures

Les modifications des mesures du répertoire sont présentées dans le tableau ci-après. Ainsi que de manière plus complète en Annexe 2 du présent rapport.

**Liste des mesures modifiées ou rajoutées au répertoire de mesures initial des mesures du district hydrographique (liste complète en annexe 2)**

CODE THEME	CODE SSTHEME	OBJECTIFS SPECIFIQUES VISES	CODE MESURE	MESURE OPERATIONNELLE	COMMENTAIRE
1	1A	Mettre en place des actions collectives	1A20	Mise en place, poursuite et/ou renforcement d'opérations sectorielles	Opération souvent en relation avec des actions sur les toxiques (hors pesticides). ex : contrats de branche, filières, Défis, opérations spécifiques type "Ports propres", ...
1	1A	Mettre en place une gestion concertée	1A21	S'appuyer sur des démarches ou structures en place autres que les SAGE et contrats	ex : PNR, Chartes environnement, SIVOM, SIVU, ...
3	3A	Poursuivre les progrès en terme de connaissance de la ressource et des prélèvements	3A24	Etude de l'impact des prélèvements sur le milieu	
3	3A	Aménager le territoire pour rétablir l'équilibre des ressources tout en assurant la sécurité des usages	3A25	Recherche d'une ressource de substitution pour satisfaire l'usage AEP	voir aussi mesures 3A14, 3A15 et 3A16
3	3A	Poursuivre les progrès en terme de connaissance de la ressource et des prélèvements	3A26	Recherche du débit biologique du cours d'eau (état naturel non influencé)	
3	3C	Acquisition de connaissances	3C30	Etudier ou approfondir la connaissance du fonctionnement hydromorphologique et biologique du milieu	cours d'eau, lacs, étangs, lagunes, ...
3	3C	Gérer les excès et les déficits en sédiment	3C31	Développer des solutions alternatives pour assurer le transit sédimentaire	développement de technique alternative pour faciliter le transit des sédiments bloqués par un seuil ou un barrage (transport par camion...)
3	3C	Gérer les excès et les déficits en sédiment	3C32	Développer des solutions alternatives pour injecter des sédiments dans les zones déficitaires	injection de sédiments du bassin versant dans les zones déficitaires - mesure ponctuelle qui doit s'accompagner d'une réflexion sur la gestion de l'équilibre sédimentaire

CODE THEM E	CODE SSTHEME	OBJECTIFS SPECIFIQUES VISES	CODE MESURE	MESURE OPERATIONNELLE	COMMENTAIRE
3	3C	Préserver ou restaurer la morphologie des milieux aquatiques	3C33	Favoriser une bonne gestion des étangs pour limiter les impacts sur le fonctionnement des milieux et masses d'eau associés	inventaire des étangs, mise en place d'un plan de gestion et études préalables, code de bonnes pratiques, sensibilisation des gestionnaires, ...
3	3C	Mise en oeuvre opérationnelle d'opérations de restauration physique des milieux	3C34	Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action de restauration physique à l'échelle du bassin versant	
5	5F	Protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine	5F23	Mise en conformité des installations de captage et de traitement pour l'AEP, suivi de la performance des traitements et des rejets	
5	5F	Moyens réglementaires de protection des eaux de baignade et produits aquatiques	5F24	Réglementation - Contrôle	évolution des pratiques, mise aux normes, cahier des charges, intervention DDASS, suivi développement des algues toxiques, autorisation baignade, autorisation vente des produits aquatiques, classement des zones de production conchylicoles, ...
5	5F	Protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine	5F25	Réalisation des schémas directeurs AEP	
5	5A	Pollutions toxiques (hors pesticides)	5A49	Etudes et suivi du milieu et des pressions polluantes : améliorer la connaissance des pressions polluantes et des impacts	
5	5A	Réduire les pollutions d'origine aéroportuaire	5A50	Définir un schéma de gestion des pollutions aéroportuaires	à privilégier avant la réalisation de travaux dans les aéroports

CODE THEME	CODE SSTHEME	OBJECTIFS SPECIFIQUES VISES	CODE MESURE	MESURE OPERATIONNELLE	COMMENTAIRE
5	5B	Prévenir l'impact des rejets	5B33	Renforcer l'action d'information et d'alerte sur les rejets	Mettre en place un dispositif d'alerte permettant de prendre des interdictions préventives en cas de risque de contamination des zones de baignade ou des zones de production naturelle de coquillages (incident de fonctionnement d'assainissement, pollutions accidentelles, conditions météo particulières...)
5	5B	Pollutions domestiques et industrielles (hors toxiques)	5B34	Donner à l'intercommunalité la compétence intégrale en matière d'assainissement	
5	5C	Limiter les risques de pollution à partir des effluents d'élevage	5C15	Maîtrise des effluents d'élevage produits par les exploitations agricoles	(production, stockage et gestion du devenir des produits)
5	5C	Bannir les excès de fertilisation azotée sur les cultures	5C16	Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action spécifiques pour lutter contre les pollutions par les nitrates agricoles	actions portant essentiellement sur la maîtrise de la fertilisation azotée (ex : opérations Ferti mieux, Pil' Azote, ...)
5	5D	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles liées aux pesticides	5D25	Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action spécifiques pour lutter contre les pollutions par les produits phytosanitaires	(ex : plan phyto, programme viti-vini, Quali H2O, opération Agr'eau, plan d'action CROPP, ...)
5	5D	Assurer un accompagnement indispensable à la mise en place des mesures techniques	5D26	Renforcer et développer les outils d'incitation financière à la mise en place des actions de luttés contre les pollutions par les produits phytosanitaires	(ex : CAD, MAE, écoconditionnalité aides PAC, ...)
5	5E	Maîtrise des pollutions thermiques	5E20	Limitation de l'impact thermique des rejets	ex : impacts liés aux rejets des eaux de refroidissement des centrales nucléaires, utilisation des pompes à chaleur, ...

CODE THEM E	CODE SSTHEME	OBJECTIFS SPECIFIQUES VISES	CODE MESURE	MESURE OPERATIONNELLE	COMMENTAIRE
5	5G	Gestion, capitalisation des connaissances et actions contre la pollution en général	5G01	Acquisition de connaissance sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	mesure utilisée lorsque le besoin de connaissances n'est pas spécifié comme lié à un type de pollution en particulier
5	5G	Gestion, capitalisation des connaissances et actions contre la pollution en général	5G03	Mise en place et/ou pérennisation des réseaux de suivi de la qualité des eaux et des milieux	
5	5G	Gestion, capitalisation des connaissances et actions contre la pollution en général	5G04	Actions de dépollution des nappes d'eau souterraines	voir lien avec l'origine de la pollution (pollution accidentelle, pollution historique type sol pollué, autre, ...)
5	5G	Gestion, capitalisation des connaissances et actions contre la pollution en général	5G05	Confinement de la pollution	
6	6B	Protéger les espèces aquatiques	6B02	Faire une étude piscicole (connaissance espèces)	
6	6B	Protéger les espèces aquatiques	6B03	Elaboration et mise en œuvre des DOCOB (Natura 2000)	cas ou pas de disposition spécifique mentionnée qui va dans le sens de l'atteinte de bon état ou la préservation et restauration des ZH
8	8A	Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives	8A10	Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives	Réimputer les pénalités des condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives (aux collectivités à l'origine du motif de condamnation, dans le cas de Natura 2000)

CODE THEM E	CODE SSTHEME	OBJECTIFS SPECIFIQUES VISES	CODE MESURE	MESURE OPERATIONNELLE	COMMENTAIRE
8	8B	Aider à la mise en œuvre effective de l'arsenal réglementaire	8B11	Accentuer les missions de contrôle et de suivi des services de l'état (contrôles inopinés)	plus renforcement de la police de l'eau, donner suite aux actions police de l'eau, ...
3	3A	Aménager le territoire pour rétablir l'équilibre des ressources tout en assurant la sécurité des usages	3A14	Optimiser la gestion des ouvrages de mobilisation et de transfert existants	- développer la gestion multi-usages des grands ouvrages - développer le maillage entre réseaux - favoriser l'interconnexion ou maintenir les dispositifs en place
3	3C	Protéger les petits fonds côtiers et les zones de reproduction	3C19	Favoriser ou réduire l'immersion de dispositif anti chalutage	la protection physique des petits fonds à l'aide de structures immergées rend très difficile l'exercice de la pêche aux chaluts. Cette mesure doit être intégrée au sein d'un panel d'actions associant le respect de l'interdiction de chalutage, l'information et la sensibilisation des acteurs littoraux.

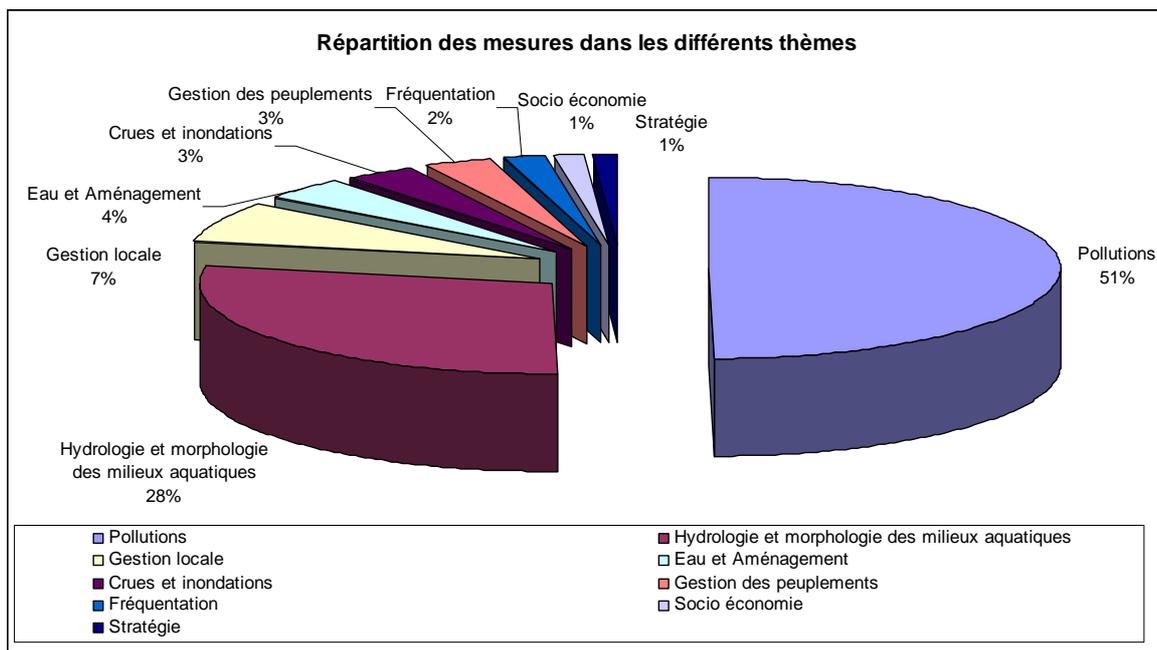
### Codification des mesures

La codification de 51% des mesures initialement non codées a été effectuée entièrement. Les propositions de code ont été validées par l'Agence de l'Eau au fur et à mesure de l'avancement du travail. En outre, les mesures multiples et codées par les groupes locaux ont été scindées en autant de mesures unitaires que de codes proposés.

### Synthèse à l'issue du travail

THEME	Nombre de mesures
Pollutions	4019
Hydrologie et morphologie des milieux aquatiques	2292
Gestion locale	580
Eau et Aménagement	311
Crués et inondations	271
Gestion des peuplements	253
Fréquentation	153
Socio économie	115
Stratégie	84
<b>Total</b>	<b>8078</b>

Les mesures relatives au thème de la lutte contre les pollutions représentent globalement la moitié des mesures spécifiées (mesures actées et mesures complémentaires). Les mesures liées au thème « hydrologie et morphologie des milieux » représentent elles –aussi une part importante des mesures spécifiées (environ un quart des mesures) ce qui correspond de manière générale aux principaux problèmes identifiés et majoritairement cités sur l'ensemble du district à savoir les pollutions et les problèmes de dégradation physique des milieux.

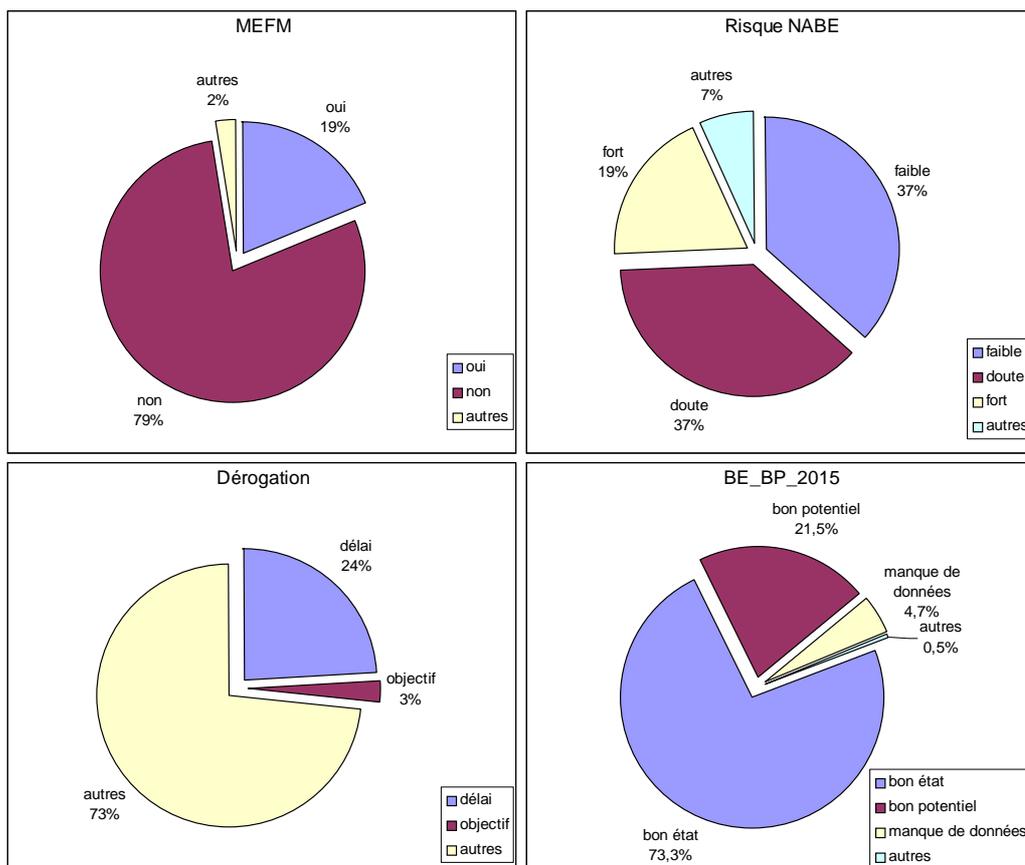


### 3.4. ANALYSE D – ANALYSE DES PROPOSITIONS D'OBJECTIFS PAR CATEGORIE DE MASSE D'EAU SUPERFICIELLE

#### 3.4.1. OBJECTIFS DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

L'analyse D a pour objectif de faire la synthèse des objectifs proposés par les groupes locaux pour les différentes catégories de masses d'eau superficielles. La synthèse est présentée dans le tableau et illustrée sous forme graphique ci-après.

Catégorie	MEFM			Risque NABE				Dérogação			BE_BP_2015			
	oui	non	autres	faible	doute	fort	autres	délaí	objectif	autres	bon état	bon potentiel	manque de données	autres
Cours d'eau	102	551	21	270	248	150	6	185	18	474	530	102	38	4
Cours d'eau - MEA	0	3	0	0	0	0	3	1	1	2	0	3	0	0
Eaux côtières	6	27	0	13	15	5	0	2	1	30	27	6	0	0
Eaux de transition	4	31	0	4	24	7	0	9	2	24	29	4	2	0
Plans d'eau – anthropique	45	0	0	5	11	0	29	4	0	41	0	45	0	0
Plans d'eau - artificiel	2	21	0	3	6	0	14	2	0	21	1	22	0	0
Plans d'eau - naturel	1	37	0	18	13	2	5	3	0	35	37	1	0	0
<b>Total général</b>	<b>160</b>	<b>670</b>	<b>21</b>	<b>313</b>	<b>317</b>	<b>164</b>	<b>57</b>	<b>206</b>	<b>22</b>	<b>627</b>	<b>624</b>	<b>183</b>	<b>40</b>	<b>4</b>



Le classement en « Masse d'Eau Fortement Modifiée » a été demandé pour environ un quart des masses d'eau superficielles du district hydrographique et concerne très majoritairement des cours d'eau (3/4) ainsi que les plans d'eau anthropiques (1/4). De manière incidente, les objectifs de bon potentiel concernent aussi environ un quart des masses d'eau du district hydrographique.

Les demandes de dérogation concernent environ un quart des masses d'eau. Le paragraphe suivant analyse plus particulièrement ces demandes de dérogations.

Le résultat détaillé par masse d'eau est fourni au niveau des synthèses territoriales (résultat intermédiaire n'intégrant pas les dernières modifications de l'Agence de l'eau).

La synthèse par catégorie de masse d'eau et par territoire SDAGE est également fournie en annexe 3 « Analyse D – Propositions d'objectif par masse d'eau - Synthèse ».

### 3.4.2. ANALYSE DES DEROGATIONS ET DES PROBLEMES PERSISTANTS

En l'absence d'une nomenclature des problèmes et de règles de remplissage strictes du champ « problèmes persistants à l'horizon 2015 », l'analyse porte à la fois sur le contenu librement rempli de ce champ et sur le contenu du champ « précision » qui complète souvent et justifie les demandes de dérogations.

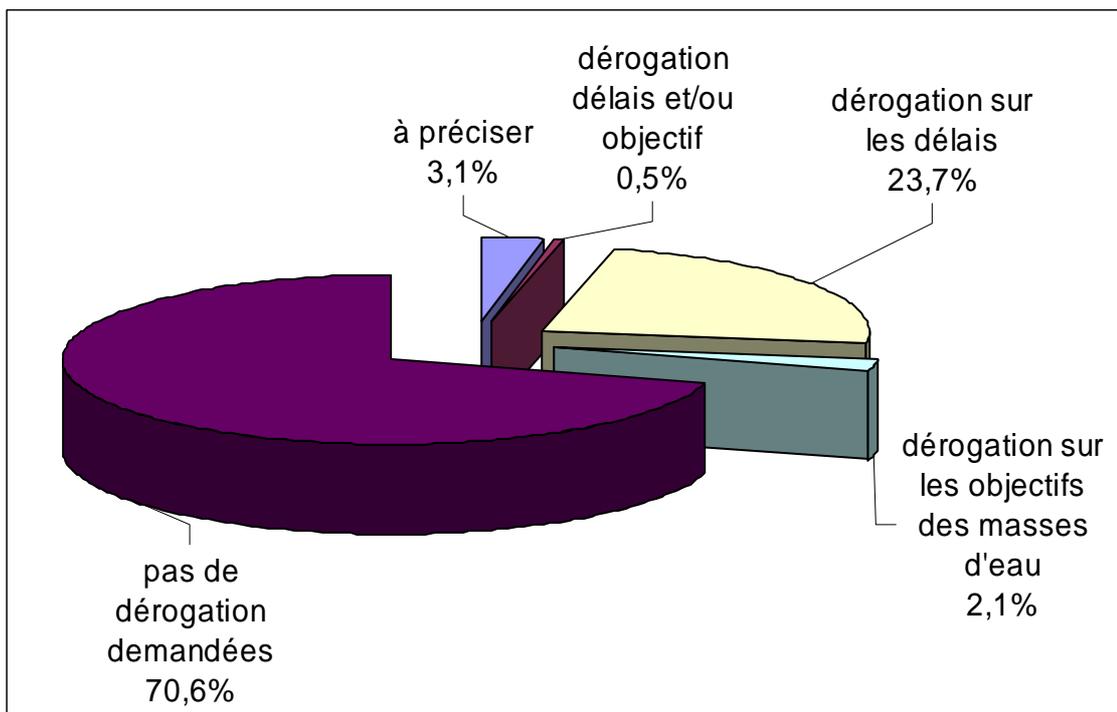
L'analyse est donc fondée sur les tableaux d'objectifs des masses d'eau superficielles remplis par les groupes locaux, champs problèmes persistants à l'horizon 2015 et précisions.

Environ un quart des masses d'eau du district hydrographique Rhône Méditerranée est concerné par des demandes de dérogations.

Les dérogations demandées se répartissent de la façon suivante :

- la grande majorité, 90 % des demandes, concerne des dérogations de délais,
- 8 % des demandes sont des dérogations d'objectifs des masses d'eau,
- 2 % des demandes sont des dérogations de délai et ou d'objectif.

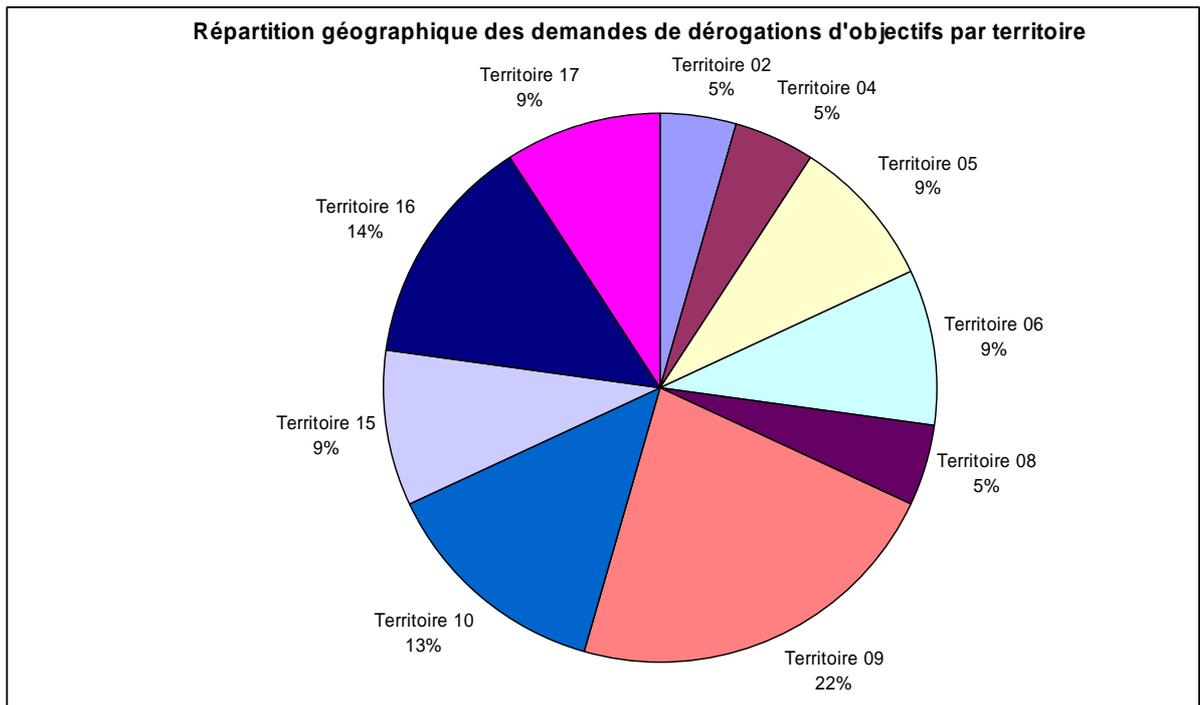
On note que pour 3,1 % des masses d'eau, les groupes locaux se sont interrogés sur la nécessité d'une demande de dérogation sans trancher ni justifier la demande.



### 3.4.3. DEROGATIONS D'OBJECTIFS

#### 3.4.3.1. PRESENTATION

Seuls 2,1 % des masses d'eau sont concernés par des demandes de dérogations d'objectifs.

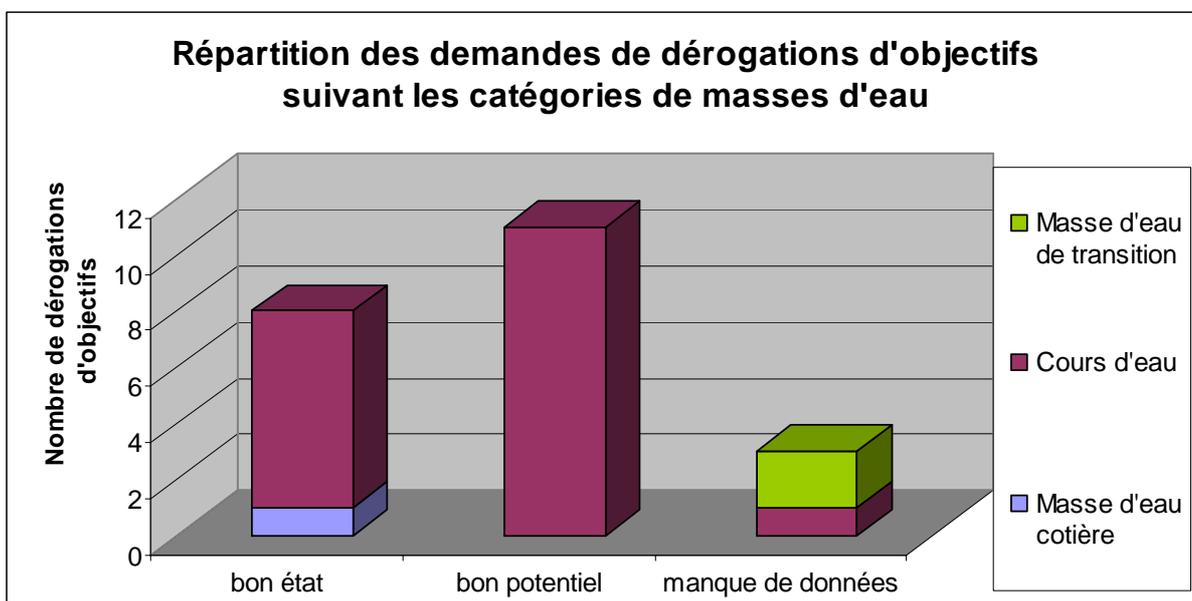


Tous les territoires ne sont pas concernés par des demandes de dérogations d'objectifs. Le territoire 09 – Isère amont concentre 22 % des demandes ; les territoires côtiers 15 – Côtiers est et littoral, 16 – Zone d'activité Marseille - Toulon et littoral et 17 – Côtiers ouest en concentrent un tiers.

### 3.4.3.2. REPARTITION

Les demandes de dérogations d'objectifs sont équitablement réparties entre les masses d'eau fortement modifiées (10) et les masses d'eau naturelles (12). Elles concernent par voie de conséquence de manière équitable des objectifs de bon état ou de bon potentiel.

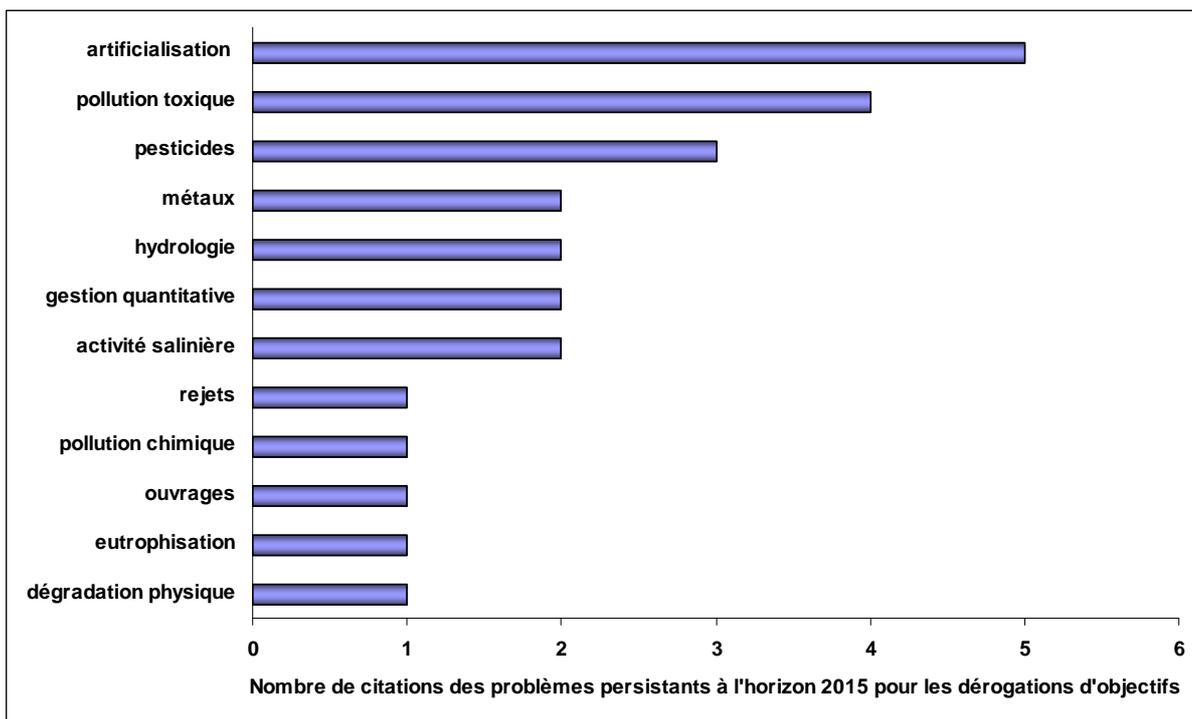
La répartition entre les différentes catégories de masses d'eau est présentée dans le graphique ci-contre pour les différents objectifs visés. Une seule masse d'eau côtière et deux masses d'eau de transition sont concernées par une demande de dérogation d'objectif. La grande majorité des masses d'eau sont des cours d'eau.



### 3.4.3.3. PROBLEMES PERSISTANTS A L'HORIZON 2015

Afin de justifier les demandes de dérogations, les groupes locaux ont pu identifier et spécifier un ou plusieurs problèmes persistants à l'horizon 2015 pour chaque demande de dérogation.

La liste des problèmes persistants et leur fréquence de citation parmi l'ensemble des masses d'eau pour lesquelles une dérogation **d'objectif** a été demandée, sont présentées dans le graphique ci-dessous. Le nombre de citations de l'ensemble des problèmes persistants est supérieur au nombre de masses d'eau concernées car pour une masse d'eau plusieurs problèmes persistants ont pu être cités.



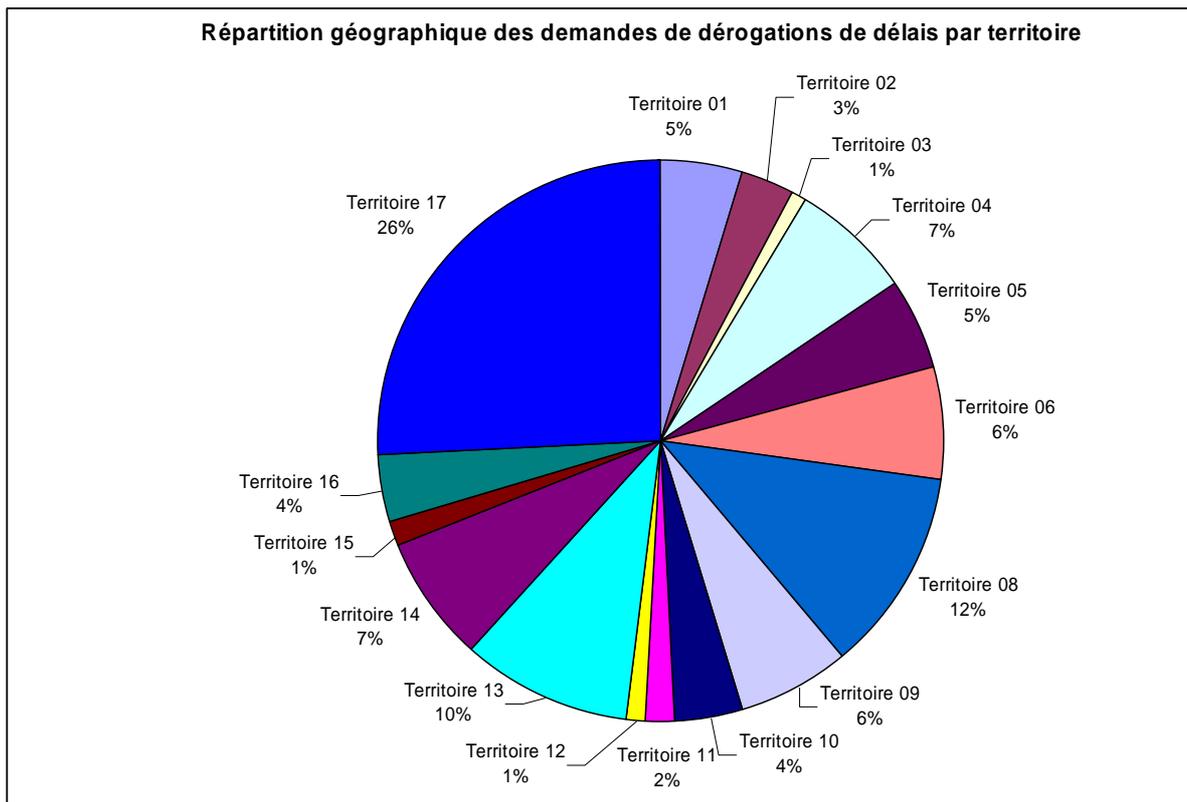
Les problèmes persistants pour les dérogations d'objectifs sont des problèmes non résorbables à l'horizon 2015, majoritairement les problèmes d'artificialisation des lits des cours d'eau ou les pollutions toxiques. Le caractère non résorbable des problèmes a aussi été apprécié par les groupes locaux au vu du rapport coût/efficacité des mesures envisageables. Si ce rapport est trop élevé eu égard aux usages locaux ou au fonctionnement du milieu, une dérogation sur les objectifs a été demandée. C'est notamment le cas pour les problèmes liés aux rejets et à la gestion quantitative.

Au vu des problèmes mentionnés, il apparaît donc que les dérogations d'objectifs sont également partagées entre dérogations liées à l'état chimique (pollutions, ....) et dérogations liées à l'état écologique des masses d'eau superficielles (artificialisation, dégradation physique, ouvrages, ...).

### 3.4.4. DEROGATIONS DE DELAIS

#### 3.4.4.1. PRESENTATION

Par rapport aux dérogations d'objectifs, le nombre de masses d'eau concernées par des demandes de dérogations de délais est beaucoup plus important. Ces demandes concernent 23.7 % des masses d'eau.

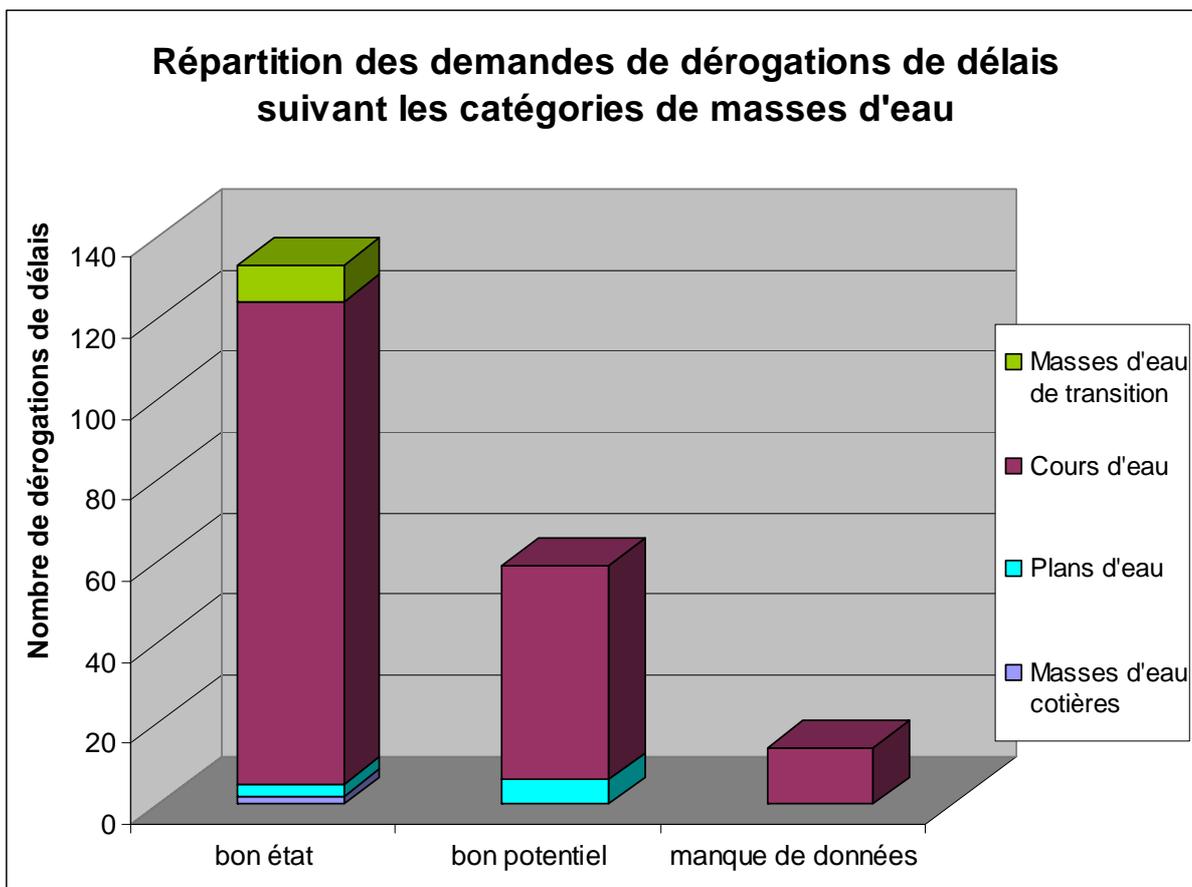


Contrairement aux demandes de dérogations d'objectifs, tous les territoires sont concernés par des demandes de dérogations de délais. Le territoire 17 – Côtiers Ouest en concentre 26 % à lui seul. Les territoires 03 – Bourgogne et Beaujolais, 12 – Haute Durance et 15 – Côtiers est et littoral sont les moins concernés par ces demandes.

#### 3.4.4.2. REPARTITION

Les demandes de dérogations de délais concernent principalement les masses d'eau naturelles (environ les trois quarts des demandes), seul un quart des demandes est relatif à des masses d'eau fortement modifiées. Les objectifs pour lesquels un délai supplémentaire est demandé sont donc majoritairement des objectifs de bon état.

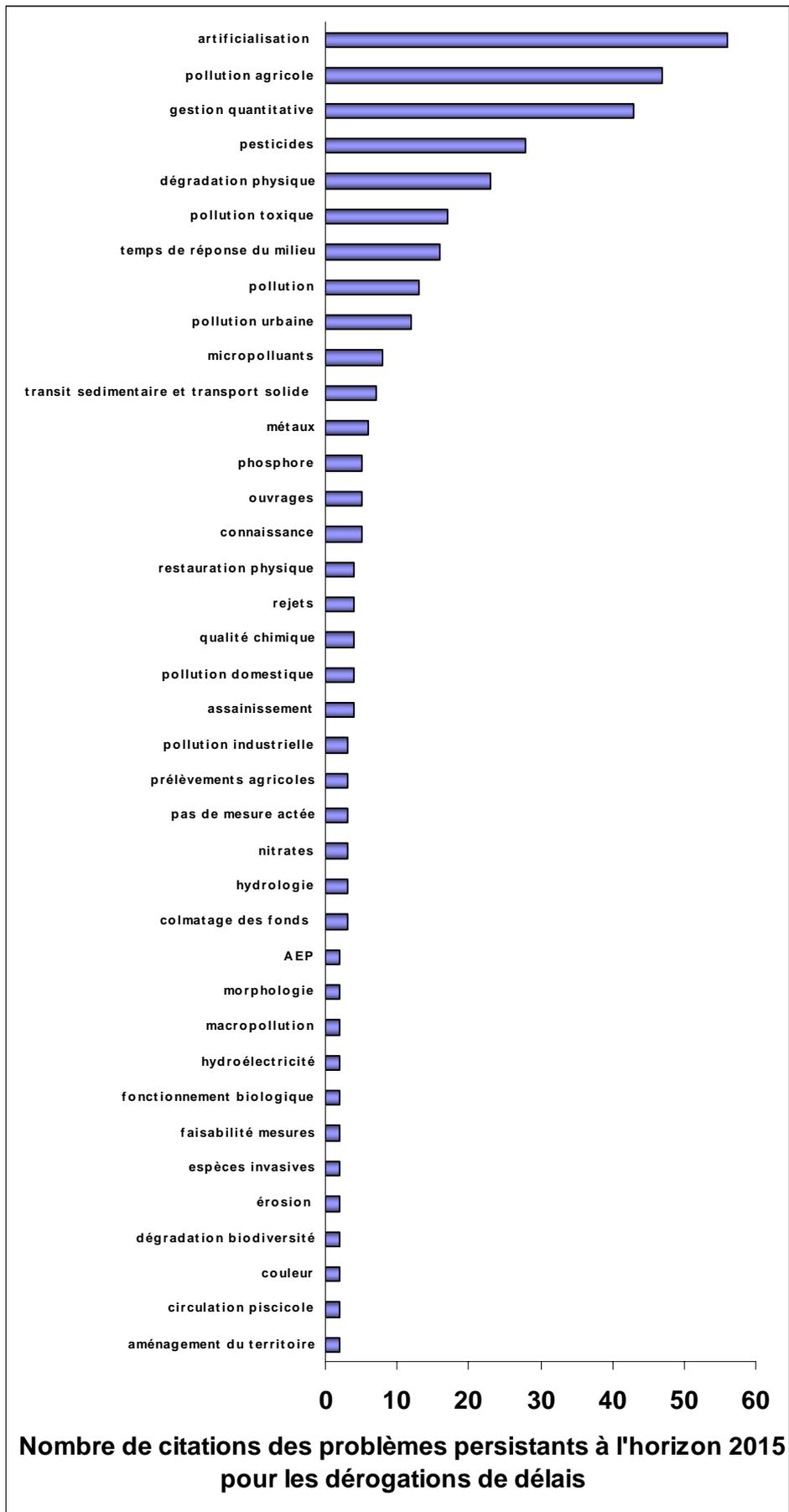
La répartition entre les différentes catégories de masses d'eau est présentée dans le graphique ci-dessous pour les différents objectifs visés. Les cours d'eau sont très majoritairement concernés par ces demandes de dérogations de délais.



#### 3.4.4.3. PROBLEMES PERSISTANTS A L'HORIZON 2015

Afin de justifier les demandes de dérogations, les groupes locaux ont pu identifier et spécifier un ou plusieurs problèmes persistants à l'horizon 2015 pour chaque demande de dérogation.

La liste des problèmes persistants et leur fréquence de citation parmi l'ensemble des masses d'eau pour lesquelles une dérogation **de délais** a été demandée, sont présentées dans le graphique ci-dessous. Le nombre de citations de l'ensemble des problèmes persistants est supérieur au nombre de masses d'eau concernées car pour une masse d'eau plusieurs problèmes persistants ont pu être cités.



De nombreux problèmes persistants à l'horizon 2015 sont cités pour justifier les demandes de dérogations de délais. La plupart d'entre eux est citée ponctuellement.

De même que pour les dérogations d'objectifs, les problèmes persistants pour les dérogations de délais sont des problèmes non résorbables à l'horizon 2015, majoritairement les problèmes d'artificialisation des lits des cours d'eau ou les pollutions (agricole, toxiques, pesticides, urbaine).

Au vu des problèmes mentionnés, il apparaît que les demandes de dérogations de délais sont majoritairement des demandes de dérogations liées à l'état chimique (toutes pollutions confondues).

Les demandes de dérogations de délais sont pour la plupart justifiées par

- le temps de réponse du milieu aux mesures mises ou à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs,
- les délais nécessaires pour la mise en œuvre des mesures,
- les délais nécessaires à l'acquisition de connaissances sur le milieu.

Les groupes locaux justifient aussi certaines dérogations de délais par des problèmes de faisabilité technique et/ou financière des mesures, ainsi que par l'absence de mesures actées mises en œuvre sur certaines masses d'eau. L'absence de mesures actées implique la prise en compte de délais supplémentaires pour mettre en place des mesures complémentaires.

### 3.5. ANALYSE E – TABLEAU SYNTHETIQUE DES MESURES REGLEMENTAIRES PAR DEPARTEMENT

L'analyse présentée ci-après concerne les mesures **actées et complémentaires** recensées par les groupes locaux et présentée par département.

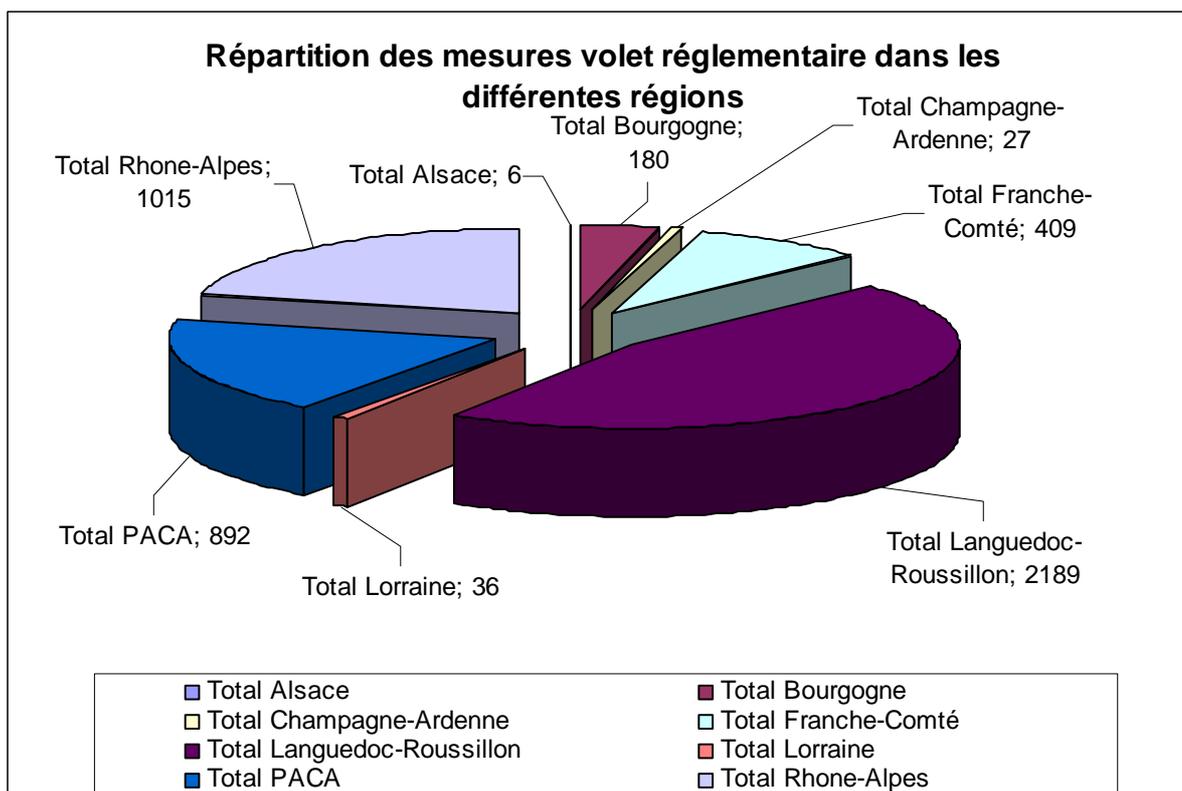
Les mesures concernées par le volet réglementaire sont des mesures pour lesquelles :

- la mesure est identifiée dans le répertoire des mesures comme une mesure « réglementaire »,
- le ou un des maîtres d'ouvrages identifié par les groupes locaux est l'Etat,
- la mesure est relative au registre des zones protégées.

Les mesures ayant été spécifiées par sous bassin versant, la répartition dans les différents départements a été effectuée sur la base de l'appartenance géographique d'un sous bassin versant à un département. Ainsi, si un bassin versant se trouve sur trois départements, les mesures du volet réglementaire spécifiées sur ce sous bassin versant, sont affectées aux trois départements susceptibles d'être concernés par la mesure.

Nous présentons ci-dessous sous forme de tableau et graphiques une synthèse des résultats obtenus répartition dans les régions et départements.

La liste complète des mesures actées et complémentaires du volet réglementaire avec répartition dans les départements est fournie en annexe 4 du présent rapport.



AGENCE DE L'EAU RHONE –MEDITERRANEE & CORSE  
 PRESTATIONS D'AMO POUR L'EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA CARACTERISATION PLUS POUSSEE  
 DES PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ET DE MESURES DANS LE CADRE DE LA DCE  
**RAPPORT FINAL**

Région	Département	Zones protégées	Réglementaire	MO Etat	Total
Alsace	68	3	2	1	6
<b>Total Alsace</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
Bourgogne	21	22	44	9	75
Bourgogne	58	0	0	0	0
Bourgogne	71	23	64	18	105
Bourgogne	89	0	0	0	0
<b>Total Bourgogne</b>		<b>45</b>	<b>108</b>	<b>27</b>	<b>180</b>
Champagne-Ardenne	8	0	0	0	0
Champagne-Ardenne	10	0	0	0	0
Champagne-Ardenne	51	0	0	0	0
Champagne-Ardenne	52	12	14	1	27
<b>Total Champagne-Ardenne</b>		<b>12</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>27</b>
Franche-Comté	25	28	64	15	107
Franche-Comté	39	37	74	25	136
Franche-Comté	70	43	66	15	124
Franche-Comté	90	11	23	8	42
<b>Total Franche-Comté</b>		<b>119</b>	<b>227</b>	<b>63</b>	<b>409</b>
Languedoc-Roussillon	11	261	98	37	396
Languedoc-Roussillon	30	397	165	61	623
Languedoc-Roussillon	34	344	192	46	582
Languedoc-Roussillon	48	123	41	22	186
Languedoc-Roussillon	66	253	116	33	402
<b>Total Languedoc-Roussillon</b>		<b>1378</b>	<b>612</b>	<b>199</b>	<b>2189</b>
Lorraine	88	12	18	6	36
<b>Total Lorraine</b>		<b>12</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>36</b>
PACA	4	42	47	16	105
PACA	5	54	46	30	130
PACA	6	39	42	15	96
PACA	13	135	94	37	266
PACA	83	70	100	25	195
PACA	84	33	51	16	100
<b>Total PACA</b>		<b>373</b>	<b>380</b>	<b>139</b>	<b>892</b>
Rhône-Alpes	1	32	77	37	146
Rhône-Alpes	7	78	61	59	198
Rhône-Alpes	26	53	79	74	206
Rhône-Alpes	38	23	93	102	218
Rhône-Alpes	42	5	15	9	29
Rhône-Alpes	69	8	30	11	49
Rhône-Alpes	73	6	52	56	114
Rhône-Alpes	74	12	32	11	55
<b>Total Rhône-Alpes</b>		<b>217</b>	<b>439</b>	<b>359</b>	<b>1015</b>
<b>Total</b>		<b>2159</b>	<b>1800</b>	<b>795</b>	<b>4754</b>

---

## 4. ELABORATION DES ELEMENTS DU VOLET SOCIO- ECONOMIE

---

### 4.1. INTRODUCTION

Du fait des lacunes constatées dans les informations sur les éléments relatifs au coût des mesures, le volet socio économie de l'étude a été basé sur les informations disponibles à savoir :

- le recensement des usages contraints et favorisés par l'atteinte du bon état des masses d'eau sur chaque sous bassin versant ainsi que sur
- la faisabilité des mesures telle que exprimée par les groupes locaux lors de la spécification des mesures.

Les analyses relatives à ces deux volets sont fournies ci-après.

### 4.2. ANALYSE DES USAGES CONTRAINTS ET FAVORISES PAR LES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU

#### 4.2.1. METHODOLOGIE

On décompte pour chaque usage établi ou majeur le nombre de sous bassin où l'usage considéré est contraint ou favorisé par l'atteinte du Bon Etat des masses d'eau.

Ce travail de décompte est réalisé sur le district Rhône Méditerranée et sur l'ensemble des territoires afin d'évaluer les usages à deux échelles différentes et complémentaires et de confronter les territoires entre eux. Les résultats produits pour chaque territoire sont fournis dans le cadre des synthèses territoriales en annexe du présent rapport.

Pour réaliser le décompte, l'ensemble des grilles ALE disponibles sur le district Rhône Méditerranée et sur les territoires est utilisé.

L'usage « assainissement » a été supprimé de l'étude. Une mésentente au niveau des groupes locaux en ce qui concerne la compréhension des aspects « contraint » et « favorisé », dans ce cas, est à l'origine de cette suppression.

#### 4.2.2. RESULTATS SUR LE DISTRICT RHONE-MEDITERRANEE

D'une manière générale, on constate que les usages contraints par l'atteinte du Bon Etat des masses d'eau sont plutôt majeurs, tandis que les usages favorisés par

l'atteinte du Bon Etat des masses d'eau sont davantage des usages établis. Ceci tend à montrer que les usages contraints par l'atteinte du Bon Etat des masses d'eau correspondent aux usages principaux répertoriés sur le district de Rhône Méditerranée.

Les principaux usages contraints par l'atteinte du Bon Etat des masses d'eau sur le district Rhône Méditerranée sont :

- Urbanisation en lit majeur,
- Viticulture - arboriculture,
- Artificialisation (inondation),
- Arrosages d'agrément (particuliers, collectivités),
- Autres grandes cultures,
- Agro-alimentaire (sauf eau embouteillée).

D'une manière générale, cela regroupe les usages agricoles, l'agro-alimentaire ainsi que l'artificialisation et l'urbanisation en lit majeur. Arrivent ensuite les usages hydro-électriques et les réseaux et infrastructures de transport. Les arrosages d'agrément sont l'usage établi et contraint par l'atteinte du Bon Etat des masses d'eau le plus présent à l'échelle du district. On note ensuite l'importance des cultures et des golfs qui restent dans le domaine des prélèvements.

Les usages très consommateurs en eau sont davantage contraints que les autres par l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Les usages les plus importants contraints par l'atteinte du Bon Etat concernent plutôt les territoires de l'extrême nord et les territoires littoraux. Cela dépend des activités propres à chaque territoire, de la taille de chaque territoire et du niveau de développement des usages.

En effet, en sommant les usages majeurs et établis, l'usage « urbanisation en lit majeur » est essentiellement contraint par l'atteinte du Bon Etat sur :

- le territoire 17 – Côtiers Ouest,
- le territoire 16 – Zone d'activités Marseille – Toulon et littoral,
- le territoire 8 – Zone d'activités Lyon – Nord Isère.

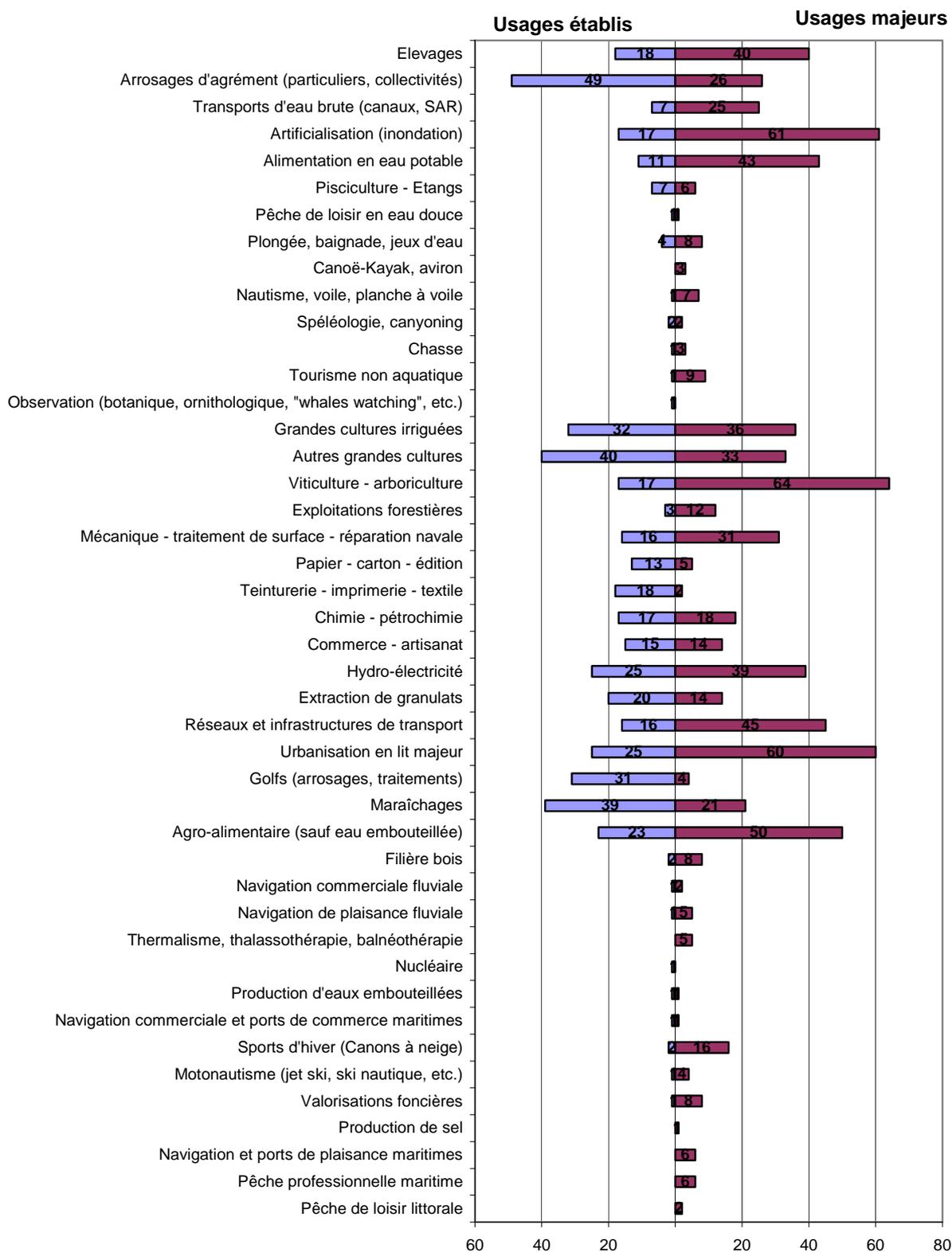
L'usage « viticulture-arboriculture » est essentiellement contraint par l'atteinte du Bon Etat sur :

- le territoire 17 – Côtiers Ouest,
- le territoire 13 – Durance,
- le territoire 14 – Rive droite du Rhône aval.

L'usage « artificialisation (inondation) » est essentiellement contraint par l'atteinte du Bon Etat sur :

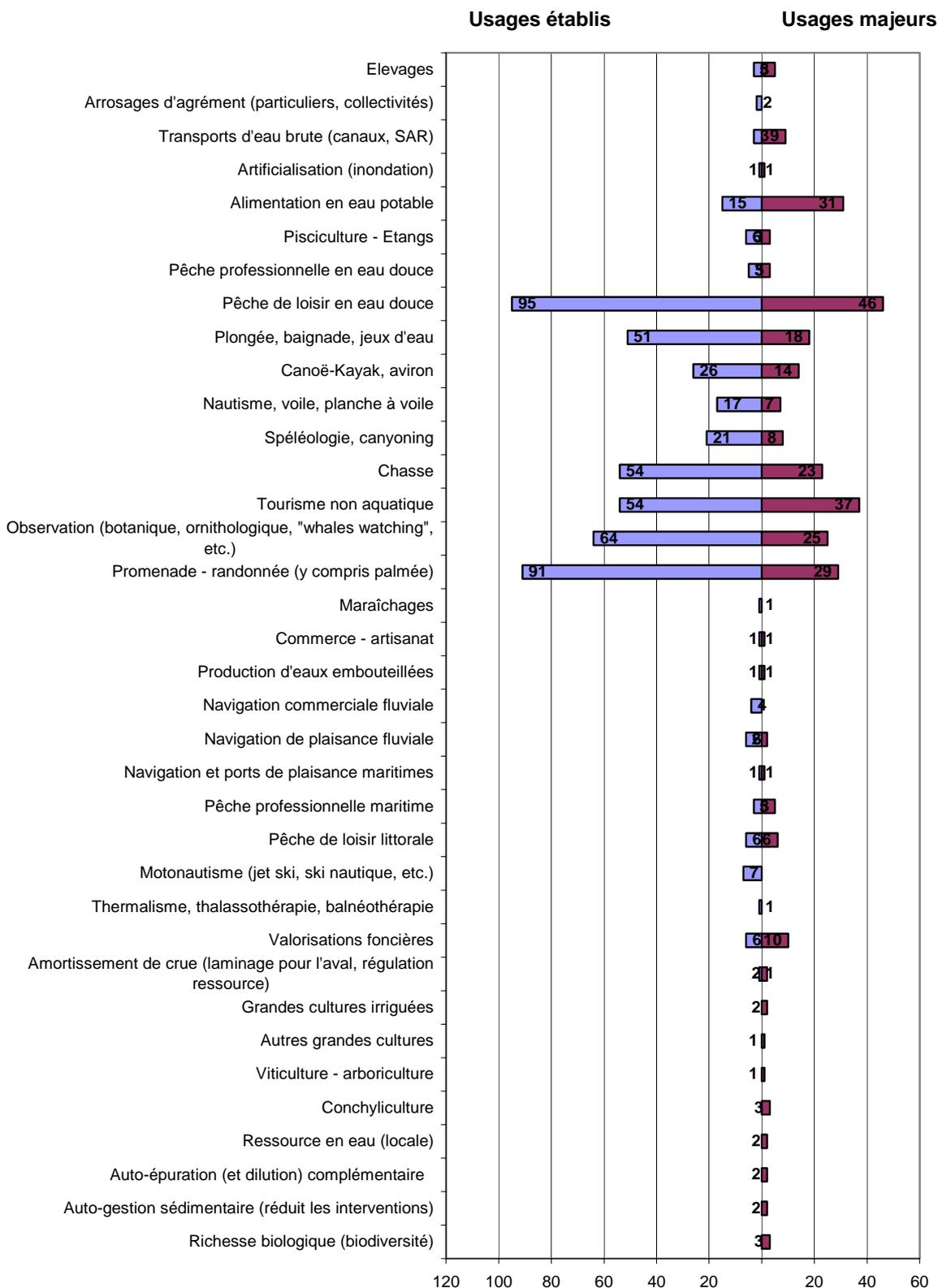
- le territoire 17 – Côtiers Ouest,
- le territoire 1 – Saône amont,
- le territoire 13 – Durance.

**Usages contraints, par l'atteinte du bon état, sur l'ensemble du district RM**



Nombre de citations des usages contraints sur l'ensemble des grilles ALE du district RM

**Usages favorisés, par l'atteinte du bon état, sur l'ensemble du district RM**



**Nombre de citations des usages favorisés sur l'ensemble des grilles ALE du district RM**

Les principaux usages favorisés par l'atteinte du Bon Etat sur le district Rhône Méditerranée sont :

- Pêche de loisir en eau douce,
- Promenade - randonnée (y compris palmée),
- Tourisme non aquatique,
- Observation (botanique, ornithologique, "whales watching", etc.),
- Chasse.

On retrouve des usages qui sont favorisés par l'amélioration de la qualité, l'augmentation de la quantité, la définition de la gestion de la fréquentation et un meilleur partage des usages. Les usages touristiques sont également en plein essor dans certains cas en remplacement d'usages traditionnels (agricoles notamment).

Par rapport aux usages contraints par l'atteinte du Bon Etat des masses d'eau, les usages favorisés principaux se concentrent sur trois territoires. En effet, en sommant les usages majeurs et établis, l'usage « Pêche de loisir en eau douce » est essentiellement favorisé par l'atteinte du Bon Etat sur :

- le territoire 1 – Saône amont,
- le territoire 17 – Côtiers Ouest,
- le territoire 2 – Doubs.

L'usage « Promenade - randonnée (y compris palmée) » est essentiellement favorisé par l'atteinte du Bon Etat sur :

- le territoire 17 – Côtiers Ouest,
- le territoire 1 – Saône amont,
- le territoire 2 – Doubs.

L'usage « Tourisme non aquatique » est essentiellement favorisé par l'atteinte du Bon Etat sur :

- le territoire 17 – Côtiers Ouest,
- le territoire 1 – Saône amont,
- le territoire 2 – Doubs.

Comme pour les usages contraints par l'atteinte du Bon Etat, on trouve le territoire 17 – Côtiers Ouest qui concentre les principaux usages contraints et favorisés par l'atteinte du Bon Etat des masses d'eau.

## 4.3. FAISABILITE GLOBALE DES MESURES

### 4.3.1. METHODOLOGIE

A partir des mesures citées par les groupes locaux, sous un même code de mesure et en référence avec le libellé du répertoire de mesures, sont comptabilisés les pourcentages de faisabilité technique et financière spécifiés lors de la citation de la mesure. Les pourcentages des faisabilités techniques et financières sont à relativiser par les taux d'estimation qui indique la représentativité de l'échantillon de calcul de la faisabilité sur l'ensemble des citations d'une même mesure. Sont de même spécifiés dans les tableaux récapitulatifs, le nombre de citations de la mesure et les nombres de fois où la mesure a été citée avec faisabilité technique ou financière « oui », « non », « difficile » ou « non spécifié ».

Les résultats produits pour chaque territoire sont fournis dans le cadre des synthèses territoriales en annexe du présent rapport.

### 4.3.2. SYNTHESE SUR L'ENSEMBLE DU DISTRICT RHONE-MEDITERRANEE

L'ensemble des résultats produits dans les tableaux à l'échelle du district fournit des renseignements aptes à être utilisés au niveau local afin de mieux apprécier la faisabilité d'une mesure locale en intégrant les taux d'estimation et taux de faisabilité technique et financière sur l'ensemble du district.

D'une manière générale, les taux d'estimation sont très variables d'une mesure à l'autre. Ils sont néanmoins beaucoup plus forts pour les mesures jugées globalement faisables tant du point de vue technique que financier. Les difficultés d'appréciation des groupes locaux sont donc à considérer de ce point de vue et invitent à reconsidérer la faisabilité des mesures pour lesquelles les taux d'estimation sont faibles.

Par exemple, la mesure « 1A05 – Développer le champ d'action des contrats à tous les problèmes du BV et à tous les milieux » a un taux d'estimation de 7 %. Son taux de faisabilité de 100 % est donc à relativiser. L'ensemble des mesures de gestion locale présente globalement un taux d'estimation assez faible ce qui laisse supposer une difficulté d'appréciation quant à la faisabilité de ces mesures de gestion (taux inférieur à 20 %), ces mesures nécessitant plus de concertation qu'une mesure de type aménagement ou opération ponctuelle.

Au contraire la faisabilité des mesures touchant à la fréquentation du public (codes 7A01 à 7A05) a été plus facilement appréciée avec un taux d'estimation moyen de 80 % sur l'ensemble des mesures touchant à ce thème.

On notera que pour la majorité des mesures citées, le thème 5 « Pollution » regroupant 47 % des mesures et le thème 3 « hydrologie et morphologie » regroupant 30 % des mesures, les taux d'estimation moyens sont respectivement de 64 % et de 70 %.

Par ailleurs, les résultats produits pour un certain nombre de mesures sont à reconsidérer du fait de leur faible taux de faisabilité technique ou financière malgré un taux d'estimation moyen ou élevé. Les mesures suivantes par exemple présentant un taux de faisabilité technique relativement faible sont à reconsidérer :

AGENCE DE L'EAU RHONE –MEDITERRANEE & CORSE  
 PRESTATIONS D'AMO POUR L'EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA CARACTERISATION PLUS PUSSEE  
 DES PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ET DE MESURES DANS LE CADRE DE LA DCE  
**RAPPORT FINAL**

---

code	Mesures proposées	Nombre	Taux d'estimation de la faisabilité technique	Pourcentage de faisabilité technique
1A19	Mettre en place une gestion délocalisée du DPM (Domaine Public Maritime)	6	50.00	33.33
3C03	Améliorer la gestion des débits de crues (durée, fréquence, valeur) en faveur des débits de crues morphogènes	5	80.00	25.00
5C16	Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action spécifiques pour lutter contre les pollutions par les nitrates agricoles	16	75.00	58.33
5D10	Mettre en place des aires de remplissage	29	75.86	27.27
5D12	GESTION DES EFFLUENTS : Mettre en place des aires de lavage et de rinçage du matériel de traitement	31	80.65	36.00
6A02	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives	9	77.78	57.14

De la même manière, les mesures présentant un taux de faisabilité financière relativement faible peuvent aussi être à reconsidérer mais ce faible taux peut aussi être dû à une incertitude locale d'obtention des financements pour la mise en œuvre de la mesure et doit donc être relativisé. Peuvent être citées dans ce cas les mesures suivantes :

<b>code</b>	<b>Mesures proposées</b>	<b>Nombre</b>	<b>Taux d'estimation de la faisabilité financière</b>	<b>Pourcentage de faisabilité financière</b>
2A21	Gestion des zones cabanisées	8	87.50	42.86
3A07	Développer des modes de gestion économes en eau (meilleure utilisation des matériels)	23	69.57	37.50
3A15	Créer des ouvrages de substitution (par mobilisation, transfert), compatibles avec la ressource disponible, apportant un gain pour le milieu et à un coût acceptable	44	86.36	42.11
3B01	Généraliser les études de l'impact des ouvrages sur l'atteinte du bon état	22	77.27	23.53
3B09	Préciser les modalités spécifiques de gestion et définition d'objectifs de situation de crise (vidanges rapides, débits réservés,...)	5	60.00	0.00
3C03	Améliorer la gestion des débits de crues (durée, fréquence, valeur) en faveur des débits de crues morphogènes	5	80.00	0.00
3C07	Supprimer les ouvrages bloquants le transit	11	90.91	30.00
3C08	Aménager les ouvrages (structure de l'ouvrage) pour restaurer le transit sédimentaire	30	86.67	26.92
3C09	Développer des modalités de gestion des ouvrages retenant le transport solide (chasse et débit associé, transparence)	32	81.25	34.62
3C32	Développer des solutions alternatives pour injecter des sédiments dans les zones déficitaires	5	100	40
3C34	Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action de restauration physique à l'échelle du bassin versant	11	45.45	20.00
4A09	Adapter l'occupation des territoires inondables	20	90.00	11.11
4A12	Rendre moins vulnérables les installations et équipements qui resteront inondables	9	44.44	0.00
5A10	Recherche de techniques innovantes de traitement pour les substances prioritaires et pertinentes	5	80.00	25.00
5C01	Implanter des cultures à faible pression ou des prairies sur les sols	15	66.67	20.00

code	Mesures proposées	Nombre	Taux d'estimation de la faisabilité financière	Pourcentage de faisabilité financière
5C06	Doter les exploitations de capacités de stockage des effluents d'élevage suffisantes et étanches	51	82.35	40.48
5C10	Adapter les itinéraires techniques et raisonner la fertilisation minérale et organique des cultures	36	63.89	30.43
5D04	Promouvoir les techniques de lutte intégrée ou biologique	27	70.37	31.58
5D05	Promouvoir l'agriculture biologique	12	100.00	16.67
5D10	Mettre en place des aires de remplissage	29	75.86	13.64
5D12	GESTION DES EFFLUENTS : Mettre en place des aires de lavage et de rinçage du matériel de traitement	31	74.19	21.74
5D25	Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action spécifiques pour lutter contre les pollutions par les produits phytosanitaires	39	66.67	30.77
5E03	Définir des zones prioritaires pour la lutte contre la pollution pluviale	7	85.71	33.33
5E07	Mettre en place des réseaux séparatifs de collecte des eaux usées	7	100.00	0.00
5E08	Entretien et améliorer le réseau pluvial	8	100.00	25.00
5E10	Mettre en place des systèmes de traitement ou au moins de décantation avant rejet des eaux pluviales collectées	21	52.38	18.18

On identifie ainsi un certain nombre de mesures qui sont proposées à l'échelle du district pour lesquelles le taux d'estimation est élevé et bien renseigné par les groupes locaux mais en revanche le pourcentage de faisabilité est faible. La mise en œuvre de ces mesures pourrait poser problème.

Ces mesures concernent en grande partie les mesures des thèmes « Hydrologie et morphologie » et « Pollution » qui correspondent aux thèmes auxquels sont rattachés un grand nombre de mesures choisies par les groupes locaux.

Financièrement, le nombre de mesures est plus important et les écarts entre le taux d'estimation et le pourcentage de faisabilité sont également plus élevés.

#### 4.3.3. TABLEAU D'ANALYSE DE LA FAISABILITE GLOBALE DE S MESURES

Le tableau de la faisabilité globale des mesures citées sur l'ensemble du district Rhône Méditerranée est fourni en annexe 5 du présent rapport.

---

## 5. DOCUMENTS DE CONCERTATION / SYNTHESE TERRITORIALE

---

Les éléments de synthèse réalisés dans le cadre des prestations à l'échelle des territoires concernent pour chaque territoire du district hydrographique Rhône–Méditerranée :

- une analyse des usages contraints et favorisés du territoire,
- une analyse de la faisabilité globale des mesures préconisées sur le territoire,
- la liste des objectifs des masses d'eau superficielles du territoire par catégorie de masses d'eau.

L'ensemble de ces éléments est fourni en annexes du présent rapport, chaque annexe concernant un territoire donné :

- Annexe 6. Synthèse territoriale – territoire 1 Saône amont
- Annexe 7. Synthèse territoriale – territoire 2 - Doubs
- Annexe 8. Synthèse territoriale – territoire 3 - Bourgogne et Beaujolais
- Annexe 9. Synthèse territoriale – territoire 4 - Bresse
- Annexe 10. Synthèse territoriale – territoire 5 - Haut Rhône et vallée de l'Ain
- Annexe 11. Synthèse territoriale – territoire 6 - Alpes du nord
- Annexe 12. Synthèse territoriale – territoire 8 - Zone d'activité Lyon - nord Isère
- Annexe 13. Synthèse territoriale – territoire 9 - Isère amont
- Annexe 14. Synthèse territoriale – territoire 10 - Isère aval et bas Dauphiné
- Annexe 15. Synthèse territoriale – territoire 11 - Rive gauche du Rhône aval
- Annexe 16. Synthèse territoriale – territoire 12 - Haute Durance
- Annexe 17. Synthèse territoriale – territoire 13 - Durance
- Annexe 18. Synthèse territoriale – territoire 14 - Rive droite du Rhône aval
- Annexe 19. Synthèse territoriale – territoire 15 - Côtiers est et littoral
- Annexe 20. Synthèse territoriale – territoire 16 - Zone d'activité Marseille - Toulon et littoral
- Annexe 21. Synthèse territoriale – territoire 17 - Côtiers ouest

En outre, la maquette de la synthèse territoriale réalisée à titre d'exemple sur le territoire Saône amont est fournie sur le cd-rom accompagnant le présent rapport.